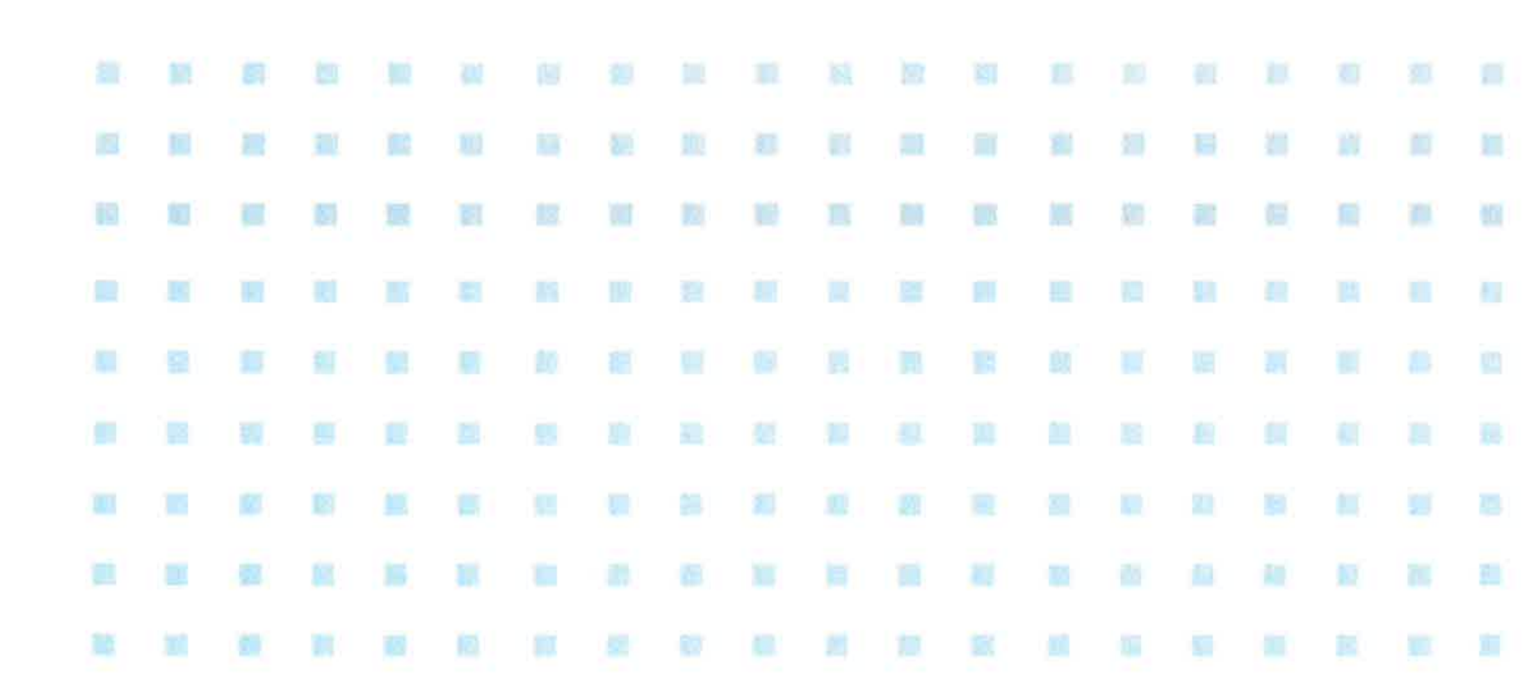
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011





SOMMAIRE

Année 2011 :

une forte mobilisation du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels !

*Difficile démarrage avec le vote, fin 2010, de la loi de finances pour 2011 prévoyant un prélèvement **de 300 M€** pour le FPSPP. **Et final tout aussi** difficile avec une nouvelle **loi de finances votée fin 2011, instituant** un nouveau prélèvement d'un même montant pour 2012. En deux ans, l'Etat aura ainsi prélevé 600 M€ sur les fonds paritaires, soit l'équivalent d'une année de contribution des OPCA et OPACIF au FPSPP, sur la base d'un taux à 10% !*

Et pourtant, le FPSPP a réussi à déployer une intense activité en 2011, sur ses trois missions clés :

- **la péréquation,** garantie financière du FPSPP qui permet à un OPCA / OPACIF de prendre en charge des actions de formation au-delà de ses seules ressources, a atteint un montant exceptionnel de 415,8 M€ de versements aux OPCA et OPACIF en 2011, démontrant ainsi l'utilité de la mutualisation des fonds et de la solidarité financière ;
- **les appels à projets** permettant de cofinancer des actions concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi, soit 13 appels à projet publiés, instruits, et programmés en 2011, pour un montant total engagé de 435,86 M€ (en parallèle du contrôle des projets conduits au titre de l'accord FUP-Etat de 2009 et de la poursuite de la gestion de l'annexe financière de 2010), démontrant ainsi l'utilité et la pertinence des thèmes retenus sur la performance des entreprises et la sécurisation des parcours professionnels des salariés ;
- **l'animation** du réseau des OPACIF autour de plusieurs projets et la montée en charge de l'animation du réseau des OPCA, démontrant ainsi la nécessité d'un lieu d'échanges et de capitalisation des ressources.

Conséquence : le FPSPP a du faire face à un déficit de couverture de ses engagements plus prononcé et une trésorerie en deçà du seuil de 50 M€. Cette situation s'accentuera fin 2012, avec un effet report des prélèvements au moment même où le fonds devra honorer ses engagements auprès des OPCA.

Le fonds s'est mis en situation de tenir tous ses engagements 2011 mais il a été contraint de revoir à la baisse ses engagements 2012. Les deux prélèvements successifs de l'Etat ont donc bien des impacts sur les objectifs initiaux assignés au FPSPP.

Il n'en reste pas moins que les actions engagées en 2011, deuxième année d'action du FPSPP, sont à la hauteur des ambitions portées par les partenaires sociaux dans l'intérêt de la formation des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi.

Ce rapport d'activité en témoigne !

> « Assurer la qualification ou la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi : tel est l'objet essentiel des missions du FPSPP, porté par les partenaires sociaux sur le base de cofinancements contractualisés avec les différents acteurs. »
>
> D. TESKOUK, Président du FPSPP

Repères 2011

Le FPSPP, une solidarité financière au service du développement économique

La formation professionnelle tout au long de la vie... Au-delà d'un slogan, une réalité voulue et portée par les partenaires sociaux : quelle que soit sa situation (jeune, salarié, demandeur d'emploi...), l'individu est placé au cœur du système, et doit être accompagné dans le pilotage de son évolution professionnelle. La logique de projets et d'individualisation remplace la logique de statut. La vocation du FPSPP répond à ces enjeux majeurs : mutualiser les fonds pour les orienter prioritairement vers ceux qui en ont le plus besoin, amplifier les possibilités d'accès à la formation pour les jeunes en insertion, les demandeurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés, tout particulièrement dans le contexte de crise économique actuel.

Fonds...

En 2011, le FPSPP a géré plus de **1,9 milliard d'euros** d'en cours :

- 668 M€ d'encaissements ;
- 1,250 milliard d'euros de décaissements.

Si la gestion des encaissements est relativement simple, celle des décaissements l'est moins. Deux explications à ce niveau élevé de décaissement : d'une part, une intense activité des services « Projets » et « Contrôle de gestion » ; d'autre part, un prélèvement exceptionnel de l'Etat de 300 M€.

La conséquence est un résultat d'activité du Fonds Paritaire, très déficitaire sur l'exercice 2011.

... paritaire...

Les instances paritaires se sont réunies **59** fois en 2011.

En toile de fond, un engagement paritaire fort de l'ensemble des organisations gestionnaires du Fonds et une réactivité permanente afin de permettre au FPSPP d'accomplir ses missions.

Les fonds gérés sont de plus en plus conséquents et le fonctionnement en mode projets implique un investissement des instances paritaires de plus en plus important.

Des missions cohérentes et complémentaires en réponse aux enjeux de la formation professionnelle

- Assurer la péréquation des fonds pour permettre la prise en charge d'actions de formation à des organismes paritaires collecteurs agréés au titre de la professionnalisation et du congé individuel de formation (OPCA et OPACIF).
- Cofinancer des actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi dans le cadre des appels à projets à destination des OPCA et des OPACIF.
- Assurer l'animation du réseau des OPCA et des OPACIF et mettre en place une charte des bonnes pratiques.
- Conduire des études et des actions de promotion, d'information ou d'évaluation en lien avec l'objet du Fonds Paritaire et diffuser des statistiques annuelles sur son site www.fpspp.org
- Contribuer au financement du service dématérialisé d'information sur la formation professionnelle.

La sécurisation des parcours professionnels est le résultat d'un travail quotidien et coordonné des instances paritaires du FPSPP et des équipes techniques opérationnelles et de support pour réaliser les missions du Fonds Paritaire tout au long de l'année, dans le cadre des orientations arrêtées par les partenaires sociaux.

Le FPSPP Dates repères de création

7 janvier 2009
Création par l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels, repris par la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009

12 janvier 2010
Premier accord triennal conclu entre les partenaires sociaux, déterminant l'affectation des ressources du FPSPP

149 625 demandeurs d'emploi et 122 770 salariés ont bénéficié de l'action du FPSPP en 2011

… de sécurisation des parcours professionnels

Le FPSPP a été créé pour contribuer à la « sécurisation des parcours professionnels » des publics qui présentent un déficit de formation :

- les salariés des plus bas niveaux de qualification, plus exposés que les autres en période de crise ;
- les salariés travaillant prioritairement dans les PME/TPE, disposant statistiquement de moins d'opportunités pour se former ;
- les salariés en chômage partiel, exposés à des risques de licenciement, notamment pour les moins formés d'entre eux ;
- les demandeurs d'emploi, ayant besoin d'une formation pour retrouver rapidement un emploi.

A travers la péréquation qu'il assure entre OPCA et OPACIF et les appels à projets qu'il publie à destination des OPCA/OPACIF, le FPSPP s'adresse prioritairement à ces publics :

- la péréquation « professionnalisation » a permis de redistribuer **357 M€** vers les OPCA pour répondre aux besoins de formation de **24 990** salariés et de **48 500** demandeurs d'emploi ou primo demandeurs d'emploi ;
- la péréquation « congé individuel de formation » a permis la prise en charge pour **58,8 M€** de **2 510** CIF-CDI, accompagnant des projets de reconversion portés très majoritairement par des employés et des ouvriers ;
- les projets publiés par le FPSPP ont principalement concerné des demandeurs d'emploi, avec près de **323 M€** pour **101 178** bénéficiaires, et des salariés, avec plus de **184,5 M€** pour **95 270 bénéficiaires**.

> *Le Fonds Paritaire est un formidable outil d'articulation des problématiques branches / territoires, levier essentiel au service des mobilités professionnelles et du renforcement des qualifications.*
>
> *F. DA COSTA, Vice-président du FPSPP*



10 réunions de Conseil d'administration

7 réunions de Bureau

8 réunions de la Commission Congé individuel de formation

9 réunions de la Commission Professionnalisation

25 réunions de la Commission Sécurisation des parcours professionnels

Sécuriser, pour le FPSPP, c'est aussi :

- réunir les OPCA porteurs de projets CRP/CTP/CSP avec pour objectif de produire des normes et des process communs pour favoriser une meilleure coordination avec Pôle Emploi et éviter des ruptures de prise en charge de la formation des demandeurs d'emploi ;
- garantir la prise en charge des actions suivies par les demandeurs d'emploi au-delà des durées éligibles aux financements FSE, quel que soit le statut du bénéficiaire ;
- proposer un projet CIF publics cibles visant des femmes de bas niveau de qualification et des seniors en reconversion professionnelle ;
- conduire une enquête nationale sur le CIF permettant de mesurer nationalement les effets d'un CIF sur la trajectoire professionnelle d'un salarié et éclairer les partenaires sociaux dans leurs décisions d'orientation de ce dispositif.

19 février 2010
Décret fixant les règles de fonctionnement du Fonds Paritaire

12 mars 2010
Arrêté portant agrément du FPSPP, qui succède au Fonds Unique de Péréquation (FUP) avec des missions et des prérogatives élargies

15 mars 2010
1ère convention cadre État-FPSPP conclue pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2012

3 dispositifs éligibles à la péréquation professionnalisation depuis 2010

L'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 et la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009 ont élargi le périmètre de la péréquation, jusque-là réservée aux contrats de professionnalisation, aux périodes de professionnalisation - sous certaines conditions -, et au DIF portable.

Contrats de professionnalisation

Favoriser l'embauche de jeunes et d'adultes en CDD ou en CDI et leur permettre de suivre une formation en alternance conduisant à une qualification professionnelle reconnue. Au-delà des publics génériques visés par le contrat de professionnalisation, la réforme de 2009 accentue l'effort en faveur des demandeurs d'emploi connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux, personnes ayant bénéficié d'un CUI et jeunes de moins de 26 ans ayant un niveau inférieur au bac professionnel ou technologique).

Périodes de professionnalisation

Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI par des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques avec pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. 2 conditions pour être éligible à la péréquation : la période doit avoir une durée supérieure ou égale à 120 heures (150 heures depuis le 26 avril 2012) et viser une qualification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

DIF portable

Permettre à un salarié quittant son entreprise (rupture du contrat de travail ouvrant droit à l'assurance chômage, sauf faute lourde), de mobiliser ses droits acquis au titre du DIF (nombre d'heures acquises multiplié par 9,15 €) durant une période de chômage et pendant deux ans chez son nouvel employeur, afin de financer tout ou partie d'une action de formation, d'un bilan de compétences ou d'une VAE. L'objectif de ce dispositif : faciliter les transitions professionnelles des personnes concernées.

■ Et le CIF-CDI ?

Le Congé Individuel de Formation permet, à tout salarié en contrat à durée indéterminée, de suivre à son initiative une formation de son choix, avec pour finalité essentielle l'obtention d'un diplôme ou d'une certification professionnelle. Le CIF s'adresse, en premier lieu, aux salariés faiblement qualifiés, employés dans des TPE-PME.

La mission Péréquation

Un levier majeur de développement de la formation professionnelle

La péréquation est une garantie financière essentielle pour déployer des dispositifs visant le maintien et le développement des compétences, l'élévation des niveaux de qualification et, par conséquent, la sécurisation des parcours professionnels : contrats et périodes de professionnalisation, DIF portable. Avec un objectif majeur pour les partenaires sociaux : s'assurer qu'aucun candidat à la formation ne soit rejeté au motif de défaut de financement d'un OPCA.
En effet, ce mécanisme a pour objet d'opérer des transferts financiers aux organismes paritaires collecteurs agréés au titre de la professionnalisation et du congé individuel de formation afin de permettre la prise en charge d'actions de formation excédant les ressources propres de l'organisme collecteur.
Dans le cadre de cette mission, le FPSPP assure ainsi une mutualisation des fonds entre opérateurs et intervient financièrement au bénéfice des OPCA pour leur permettre de répondre au mieux à toutes les demandes de formation et d'insertion par l'alternance. La mécanique de la péréquation joue également un rôle non négligeable pour contribuer au financement du congé individuel de formation (CIF-CDI), qui s'adresse en priorité aux salariés faiblement qualifiés des TPE-PME.
Ainsi, la péréquation se déploie dans deux dimensions : interbranches / intersectorielle et interrégionale. Dans les deux cas, le FPSPP apporte son soutien financier aux branches et aux territoires, dont la situation de l'emploi induit des besoins importants de formation.

La péréquation : mode d'emploi

Le mécanisme de péréquation est déclenché lorsqu'un OPCA se trouve en besoin de couverture financière de ses engagements, sous réserve du respect de certains critères.

Le FPSPP accorde, au début du mois d'avril, des « dotations en fonds réservés » (garantie financière) qui permettent à l'OPCA concerné : d'une part, de valider la clôture des comptes de l'année passée avec la certitude de la couverture de ses engagements par le FPSPP, d'autre part, de connaître le niveau d'activité pour lequel il sera couvert pour l'année en cours.

Les fonds réservés ne sont versés que sur justification d'un besoin de trésorerie constaté, attesté par un commissaire aux comptes. Pour déclencher le paiement de ces dotations, l'OPCA doit produire sa trésorerie du mois précédent et du mois en cours, et sa trésorerie prévisionnelle du mois suivant. Après vérification des critères d'éligibilité à la péréquation, le FPSPP peut procéder, avant la fin du mois en cours, au paiement de tout ou partie des fonds réservés pour éviter à l'OPCA une situation prévisionnelle négative le mois suivant.

> *« La péréquation est un outil de mutualisation indispensable, permettant de garantir à tous les opérateurs des moyens financiers efficients et mobilisables rapidement pour sécuriser la prise en charge financière des contrats de professionnalisation. »*
>
> *A. PERRONNEAU, Trésorier du FPSPP*

Ce suivi de trésorerie a lieu tous les mois, jusqu'à la collecte du 28 février de l'année suivante qui restaure la trésorerie de l'OPCA. Ainsi, la mutualisation opérée par la péréquation au niveau national permet aux OPCA de maintenir et consolider leurs prises en charge financières.

415,8 M€
versés au titre
de la péréquation en 2011
tous dispositifs confondus

14 OPCA et
27 OPACIF bénéficiaires

357 M€
versés aux OPCA au titre
de la péréquation
professionnalisation

24 990 salariés
et **48 500**
demandeurs d'emploi
formés

48,6 M€
versés à 9 OPCA au titre
des fonds réservés
remboursables

58,8 M€
versés aux OPACIF au titre
de la péréquation CIF

2 510 CIF-CDI
pris en charge (soit 7,5%
du total des CIF-CDI 2011)

150 M€
versés à 17 OPACIF
au titre des fonds réservés
remboursables

Les critères d'accès

Un OPCA ne peut obtenir de dotations en fonds réservés que s'il respecte trois critères, suivis en permanence par le FPSPP :

- consacrer au minimum 50% de sa collecte, déduction faite du reversement de sa contribution au FPSPP, au financement de contrats de professionnalisation et de périodes de professionnalisation éligibles à la péréquation ;
- respecter le coût moyen des contrats de professionnalisation fixé par le Comité paritaire national pour la formation professionnelle (CPNFP), 6 800 € portés à 11 000 € pour les contrats de professionnalisation conclus au bénéfice de publics fragilisés* ;
- disposer de ressources suffisantes pour financer les emplois non éligibles.

La dotation de fonds réservés destinés au financement des CIF-CDI est répartie selon des critères définis par les partenaires sociaux :

- à 50%, le poids de la collecte de chaque OPACIF par rapport à l'ensemble de la « collecte CIF » ;
- à 50%, le nombre de salariés d'entreprises de moins de 50 salariés couvertes par chaque OPACIF, par rapport au total des salariés des entreprises de moins de 50 salariés.

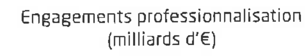
En fonction de ces deux critères, chaque OPACIF se voit attribuer une enveloppe de fonds réservés.

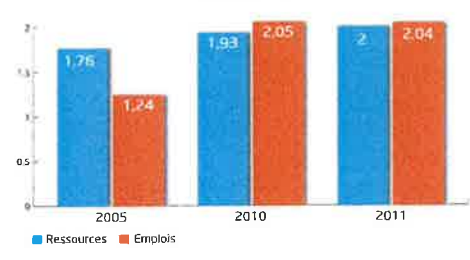
A noter : depuis début 2010, il n'y a plus de péréquation sur le dispositif CIF-CDD. Ce dispositif est soutenu par le biais des appels à projets.

** Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion*

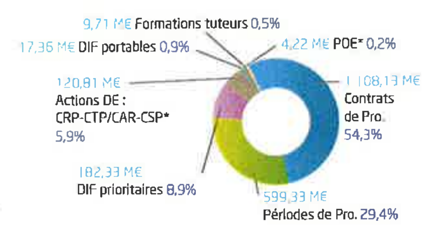
LA PROFESSIONNALISATION EN 2011

- **2 041,89 M€** engagés par l'ensemble des OPCA au titre de la professionnalisation.
- **959 815 actions de formation** financées (+148% de 2005 à 2011).
- **Dispositifs demandeurs d'emploi** (DIF portables, POE, CRP - CTP/CAR - CSP)*





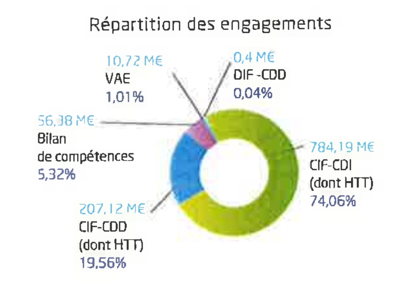
Répartition des engagements



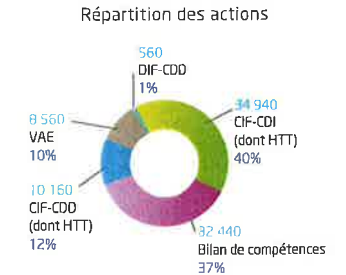
LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION EN 2011

- **1 058,81 M€** engagés par l'ensemble des OPACIF au titre du CIF.
- **86 660 actions de formation** financées.

Répartition des engagements



Répartition des actions



**DE : demandeurs d'emploi - POE : préparation opérationnelle à l'emploi - CRP : convention de reclassement personnalisé - CTP : contrat de transition professionnelle - CAR : contrat d'accompagnement renforcé - CSP : contrat de sécurisation professionnelle*

13 appels à projets publiés en 2011

210 opérations programmées dont **90** opérations FSE-FPSPP et **120** opérations 100% FPSPP

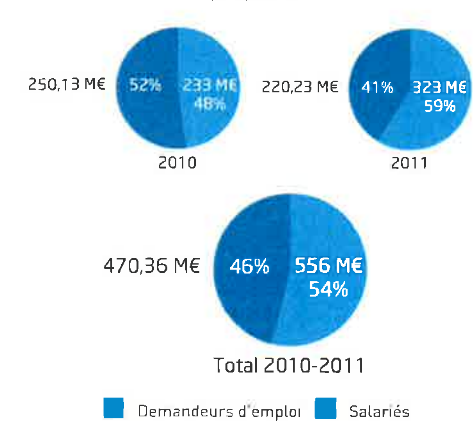
422,40 M€ engagés au total, dont **249,75 M€** sur des projets FSE-FPSPP et **172,65 M€** sur des projets 100% FPSPP

80 M€ consacrés au financement de la Rémunération de Fin de Formation (R2F), pour **30 000** demandeurs d'emploi

12,86 M€ engagés pour la prise en charge par **14** OPCA de développeurs de l'alternance chargés de la promotion des dispositifs d'insertion par alternance auprès des entreprises, particulièrement les TPE (Appel à projets « Développeurs »)

515,26 M€ investis par le FPSPP pour la formation, tous dispositifs confondus

2 catégories de publics bénéficiaires



La mission Appels à projets

Un outil ambitieux au service de la sécurisation des parcours professionnels

Les appels à projets, l'un des trois leviers d'action du FPSPP avec la péréquation et l'animation des réseaux, permettent de mettre en œuvre les orientations politiques décidées par les partenaires sociaux. Concrètement, les ressources affectées bénéficient aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi par le biais de ces appels à projets. Ainsi, une partie des fonds de la formation professionnelle est orientée vers les salariés des plus bas niveaux de qualification, particulièrement vulnérables en période de crise, les salariés en situation de chômage partiel et les demandeurs d'emploi. Tous les dossiers ont été instruits par le service projets afin d'être programmés par les instances paritaires du FPSPP.

13 appels à projets publiés en 2011

Les appels à projets programmés en 2011 s'articulent autour de 4 axes :

AXE 1 - Actions de qualification et de requalification des salariés

Actions	Montants programmés (M€)	Opérations
Congé individuel de formation (CIF) Publics cibles	51,56	25
Chômage partiel OPCA	35,10	8
Chômage partiel OPACIF	8,82	18
DOM 2 projets (CIF Publics cibles et Chômage partiel)	0,87	4
Total	96,35	55

AXE 2 - Projets demandeurs d'emploi*

Projets	Montants programmés (M€)	Opérations
Convention de reclassement personnalisé (CRP) et Contrat de transition professionnelle (CTP)	135,10	8
Congé individuel de formation (CIF) CDD	49,45	29
Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) collective	10,37	5
Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) individuelle	11,88	19
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	3,77	7
Contrat d'accompagnement renforcé (CAR)	1,05	3
DOM 3 projets (CRP, CIF-CDD, CSP)	3,40	6
Total	215,02	77

** L'axe 2 comprend également le financement de la rémunération de fin de formation (R2F), soit 80 M€ pour 30 000 demandeurs d'emploi en 2011.*

AXE 3 - Socles de compétences transférables, savoirs de base, illettrisme

Projets	Montants programmés (M€)	Opérations
Socle de connaissance et de compétences / Salariés	64,18	7
DOM Illettrisme	12,86	9
Total	77,04	16

AXE 4 - Projets territoriaux, interprofessionnels ou sectoriels

L'appel à projets a été publié en août 2010. Les opérations ont été instruites et notifiées à la fin du premier semestre 2011, retard dû à des « allers-retours » de régulation complexes avec la DGEFP. Les montants programmés ont été de 33,99 M€ pour 62 opérations.

L'année 2011 a également été marquée par la publication de nouveaux appels à projets : CSP, POE individuelle et POE collective.

155 contrôles des projets réalisés au 31 décembre 2011

33 relèvent de l'accord FUP-Etat 2009, soit 65% des opérations

29 relèvent des développeurs de l'alternance campagne 2009-2010

93 relèvent de la convention-cadre Etat-FPSPP du 15 mars 2010

26 opérations contrôlées sur place dans le cadre du suivi des opérations FSE

6 opérations contrôlées sur place dans le cadre des CSF

Un mode de gestion et de contrôle rigoureux

• **Les opérations programmées dans le cadre des appels à projets font l'objet d'une convention entre le Fonds Paritaire et les porteurs de projets.** Le porteur de projets peut demander une avance au FPSPP à partir de la signature de cette convention. Il dispose d'un délai généralement court, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, pour « engager » les opérations, c'est-à-dire pour les prendre en charge sur un plan comptable. Le conventionnement indique une durée maximum de réalisation des opérations et fractionne les opérations, selon les indications du porteur, par tranches annuelles de réalisation. La fraction des opérations réalisée sur l'année 2011 est déclarée au bilan de l'opération au 31 mars de l'année 2012 et donne lieu à un règlement du FPSPP après réalisation d'un contrôle sur la partie réalisée.

> *Les appels à projets donnent du sens à la mission de qualification ou de requalification des salariés. Au-delà, tous les appels à projets témoignent des choix politiques portés par les partenaires sociaux.*
>
> *J.P THERRY, Trésorier adjoint du FPSPP*

• **Le fonctionnement en mode projet a été développé avec l'accord FUP-Etat de 2009 et amplifié dans le cadre de la convention cadre Etat-FPSPP du 15 mars 2010.** Ce mode de fonctionnement participe très certainement à la construction d'un nouveau mode de relations entre OPCA/OPACIF et FPSPP, avec des intérêts certains :

- des objectifs et des engagements réciproques connus dès le départ ;
- un suivi des opérations tout au long de la période de réalisation des projets ;
- des contrôles et un bilan quantitatif, qualitatif et financier à l'issue de chaque période de réalisation.

Ce mode de fonctionnement présente cependant un risque, car la logique « projet » suppose que l'OPCA ait les moyens de réaliser son projet, ou au moins de supporter une partie de l'opération. La péréquation repose sur une logique de déficit de trésorerie pour pouvoir être actionnée. Ces deux logiques peuvent s'avérer contradictoires.

• **Le contrôle des projets engagés dans le cadre de l'accord FUP-Etat de 2009 et des projets réalisés en 2010 dans le cadre de la convention cadre du 15 mars 2010 a débuté en 2011.** Afin de répondre au souhait de la DGEFP d'une réalisation rapide des contrôles des projets FSE, avant fin 2011, le FPSPP a été contraint d'externaliser une partie des contrôles de service fait (CSF) relevant de l'annexe financière 2010 (convention cadre du 15 mars 2010) à des prestataires externes. Le service projet a ainsi pu prendre en charge l'instruction des opérations FPSPP/FSE s'inscrivant dans le cadre de l'accord FUP-Etat 2009 et des projets de l'annexe financière 2011. A noter : les CSF des opérations FSE sont plus longs. Après contrôle, le FPSPP paie la part FPSPP. Le rapport de contrôle est ensuite remis à la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour certification. Ce n'est qu'après la certification que le FPSPP peut régler la partie FSE et que le CSF peut être clôturé.

• **Organisme intermédiaire dans le cadre du suivi des opérations FSE (subvention globale FSE), le FPSPP a l'obligation de réaliser des visites sur place,** en conformité avec un plan d'action préalablement défini et validé par la commission interministérielle de coordination des contrôles.

Deux objectifs à ces visites :
- s'assurer de la réalité physique des actions et de la réalisation des opérations en conformité avec la convention entre le FPSPP et le porteur de projet ;
- assurer un suivi plus qualitatif des opérations en rencontrant l'ensemble des acteurs, dont le participant.

Chaque visite est préparée et fait l'objet d'un rapport de visite sur place.

Les appels à projets sont publiés sur le site du Fonds Paritaire, **www.fpspp.org**

L'ensemble des appels à projets est regroupé sous l'onglet **projets « opérations programmées »**
Pour chaque projet, un document au format pdf détaille le total des opérations programmées avec, pour chaque opérateur, un aperçu succinct de l'action et des objectifs poursuivis.

La mission Animation des réseaux

Une mobilisation dynamique et volontariste

Une mission d'animation fixée par les textes

- Le Fonds Paritaire a hérité du Fonds Unique de péréquation (FUP) son rôle d'animation du réseau des FONGECIF et du FAFTT : harmonisation des règles de fonctionnement, formation des collaborateurs, charte d'engagement, évaluation. Ce rôle est poursuivi et amplifié par le Fonds Paritaire.

- La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie élargit cette fonction d'animation au nouveau réseau des OPCA.

Réforme des OPCA avec pour conséquences un regroupement lié à l'atteinte d'un seuil minimum de 100 M€ de collecte et la signature de conventions d'objectifs et de moyens contractualisant les engagements avec l'Etat, évolutions du rôle et des missions des acteurs du champ emploi-formation impliquant une nouvelle synergie de mise en œuvre de partenariats... L'année 2011 a été riche de changements majeurs impactant fortement l'activité des OPCA et des OPACIF. Dans ce contexte, l'animation des réseaux FONGECIF et OPCA portée par le FPSPP a été au cœur des missions déployées : accompagnement méthodologique, renforcement de la cohésion et de la cohérence des actions conduites par les deux réseaux, professionnalisation des collaborateurs... Dans un environnement incertain et mouvant, la mise en commun de moyens au service d'une réflexion collective a été largement saluée par l'ensemble des acteurs concernés.

Enquête nationale post-CIF

1ère enquête sur les parcours achevés en 2009

13 875 personnes interrogées en 2011, soit un taux de retour de 51 % des personnes destinataires de l'enquête

Le point de départ d'un baromètre annuel intégrant l'évolution des résultats d'une année sur l'autre et des focus sur des populations particulières : les jeunes, les niveaux V et infra V, les seniors, etc.

L'animation du réseau des FONGECIF et du FAFTT

L'année 2011 a été marquée par un développement soutenu d'actions nationales valorisant l'ensemble du réseau et consolidant son offre de services.

Avec une ambition forte portée par les partenaires sociaux : faire de la mobilité un choix professionnel réel et non simplement subi. Ce qui suppose une ingénierie de parcours pédagogique au bénéfice des personnes au-delà des cloisonnements institutionnels et de la complexité des systèmes. Dans cette optique, le Fonds Paritaire a organisé, en 2011, 17 jours de réunions de travail avec les directeurs des FONGECIF et du FAFTT, ainsi que 2 réunions des présidents et directeurs des FONGECIF et du FAFTT.

Le déploiement d'outils opérationnels

Un ensemble d'outils destinés à accompagner et à valoriser l'offre de services proposée par le réseau a été construit tout au long de l'année 2011. A titre d'illustrations :

- Publication de la première enquête nationale post-CIF analysant les effets de l'action suivie (CIF CDI, CDD, intérimaires) sur les bénéficiaires, un an après leur formation et leur accompagnement par les FONGECIF et le FAFTT. Au moment où beaucoup s'interrogent sur les notions de compte individuel de formation tout au long de la vie, cette enquête permet de disposer d'indicateurs précis et régulièrement actualisés des impacts nouveaux du CIF sur ses bénéficiaires. A consulter sur le site internet du FPSPP : www.fpspp.org
- Adoption par l'ensemble des conseils d'administration des FONGECIF et du FAFTT de la charte d'engagement du réseau concernant les améliorations des services aux usagers. Trois principes essentiels constitutifs de l'identité du réseau : Accessibilité, Individualisation et Professionnalisation. Et un socle commun : accueil et analyse de la demande, information générale et information individualisée, conseil ponctuel ou sur la durée.
- Production de supports de communication opérationnels visant à optimiser l'information sur l'offre de services des FONGECIF et du FAFTT :
  - support numérique présentant le CIF « Zoom sur le CIF » - www.fongecif.org ;
  - mise en ligne des cartes d'implantations territoriales des FONGECIF régionaux et du FAFTT - www.fpspp.org ;
  - formalisation et affichage de l'offre de services des FONGECIF et du FAFTT – sites des organismes.

Dispositif de profession-nalisation pluriannuel

100% des structures, soit 26 FONGECIF et le FAFTT, ont mobilisé le dispositif

300 collaborateurs formés, 70 de plus qu'en 2010

800 jours / stagiaires répartis en 25 sessions

La mise en place d'un dispositif de professionnalisation pluriannuel

Le dispositif national contribue à la fois à la professionnalisation de l'ensemble des collaborateurs du réseau des FONGECIF et du FAFTT et à l'émergence, la formalisation progressive, la reconnaissance en termes de lisibilité et de visibilité de l'offre de services.

- **Poursuite des formations « cœur de métier » :** l'intégration dans l'univers de la formation professionnelle continue, les connaissances juridiques, la maîtrise des techniques professionnelles...
- **Changement d'environnement, nouvelles compétences développées :**
  - déployer la conduite de projet ;
  - initier une culture de l'évaluation ;
  - sensibiliser les équipes à la qualité de l'offre de service ;
  - approfondir la prise en compte des données socio économiques dans les pratiques ;
  - poser les bases d'une réflexion et d'expérimentation autour de l'intégration du numérique dans les process de travail (dématérialisation des données, espaces collaboratifs, réseaux sociaux, évolution des pratiques de front office) ;
  - professionnaliser et organiser l'échange des pratiques et la mutualisation des expériences avec les techniciens de gestion administrative et financière des dispositifs ;
  - approfondir la problématique de la création d'activité.

Des chantiers stratégiques pour accompagner les évolutions du système de formation

L'année 2011 a nécessité d'importants chantiers de mise en œuvre, de réflexions et d'échanges indispensables au réseau des FONGECIF et du FAFTT pour être en capacité d'assurer les évolutions du dispositif de formation professionnelle continue.

- **Agrément et convention d'objectifs et de moyens :** accompagnement du réseau dans le renouvellement des agréments et la négociation des engagements contractuels avec l'Etat via les COM.
- **Orientation et qualité de service :** déclinaison de la charte d'engagements du réseau des FONGECIF en indicateurs qualité.
- **Dématérialisation :** lancement du chantier « FONGECIF on line » sur l'inventaire des supports et outils numériques utilisés au sein du réseau et des expérimentations communes à conduire sur les deux années à venir.
- **Qualité de l'offre :** réflexion sur la qualité de l'offre de formation et les pratiques tarifaires dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les organismes de formation nationaux (CNED, AFPA) et d'autres structures telles que le Forum Français de Formation Ouverte et à Distance (FFFOD).

Animation des réseaux

4 collaborateurs au sein du service animation en 2011

Equipe renforcée par un 5ème collaborateur en 2012

L'animation du réseau des OPCA

Nouvelle mission confiée au FPSPP par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, l'animation du réseau des OPCA a commencé à se structurer au cours de l'année 2011, grâce, notamment, à l'embauche par le FPSPP d'un responsable de « l'animation des OPCA ». Et ce, autour de trois chantiers prioritaires :

- **Agrément et convention d'objectifs et de moyens :** organisation de réunions thématiques sur la nature des missions nouvelles confiées par agrément aux OPCA, sur l'organisation de leur gouvernance dans un contexte de regroupement intersectoriel, sur les moyens mobilisables pour le fonctionnement des OPCA et les obligations de suivi et d'évaluation qui en découlent. Bilan : 4 réunions d'information organisées en 2011.
- **Suivi national, avec le service projets, des appels à projets CRP/CTP/CSP :**
  - déclinaison de réunions régionales d'échanges sur le nouveau dispositif de contrat de sécurisation professionnelle (CSP) dans le cadre des comités de pilotage régionaux ;
  - conception d'outils et de supports communs à l'ensemble des acteurs du dispositif (banque APE, documents standardisés, « guide pratique de mise en œuvre des parcours de formation »). Ce travail a permis un démarrage rapide des dispositifs pris en charge ainsi qu'une collaboration et une meilleure connaissance réciproque des réseaux OPCA / Pôle Emploi. Des éléments indispensables au soutien financier que peut apporter le FPSPP dans le développement de ces dispositifs vis-à-vis d'un public, les demandeurs d'emploi, encore relativement nouveau pour les OPCA.
- **Formation à distance :** organisation d'un groupe de travail mixte OPCA/OPACIF sur la formation à distance et partenariat avec le Forum Français de Formation Ouverte et à Distance (FFFOD).

Les fonctions supports

Des moyens opérationnels au service de l'action

L'activité déployée par le FPSPP auprès des OPCA et des OPACIF s'appuie sur une synergie de services supports structurés : service administratif et financier, service juridique, service des systèmes d'information. Chacune de ces fonctions supports intervient sur ses domaines de compétences, contribuant ainsi de façon opérationnelle aux différentes missions du FPSPP.

Le service administratif et financier

Mission comptable
- Suivi fournisseurs.
- Suivi trésorerie.
- Déclarations diverses.
- Comptes annuels.
- Etablissement et présentation des comptes annuels au CA pour approbation.

Gestion administrative
- Gestion et suivi des relations fournisseurs (contrats, conventions, litiges...) dans le respect des conventions et contrats établis.

Gestion financière
- Gestion de la trésorerie (placements, souscriptions et cessions de sicav) en cohérence avec les entrées et sorties des fonds.
- Relation avec les banques / placements.

Gestion du Personnel
- Suivi du recrutement, de la publication de l'offre auprès de l'organisme choisi jusqu'au recrutement et intégration du salarié dans son service.
- Etablissement des contrats de travail.
- Déclarations embauches.
- Paies et déclarations sociales et fiscales.
- Gestion et suivi du plan de formation

Le service juridique

Activité juridique interne
- Conseil interne ponctuel à la Direction générale et à l'ensemble des services.
- Participation à l'ensemble des cellules de suivi techniques hebdomadaires (mise en place de procédures interservices).
- Veille juridique.

Activité juridique externe
- Conseil juridique en direction des 27 OPACIF du champ interprofessionnel sur l'ensemble des aspects de l'activité.
- Conseil ponctuel aux OPCA.
- Collaboration au projet d'élaboration du nouveau plan comptable des OPCA et du FPSPP.
- Mission d'assistance d'un FONGECIF dans une démarche contentieuse.

Formations
- Mise en place d'une formation interne à destination des nouveaux salariés du FPSPP (1 journée).
- Intervention sur diverses formations à destination des salariés du réseau FONGECIF.

Réunions d'animation
- Participation à 7 réunions de Directeurs des FONGECIF et FAFTT dont 1 co-animation sur le dossier « Agréments / COM » et 2 réunions des Directeurs d'OPCA.
- Participation à 2 réunions des Présidents et Vice-Présidents des FONGECIF et FAFTT.
- Participation à la réunion des Trésoriers des FONGECIF et du FAFTT.
- Animation d'une première réunion des OPCA sur les aspects juridiques (mars 2011).
- Participation à 3 comités de pilotage des dispositifs à destination des demandeurs d'emploi CPNFP/FPSPP/OPCA.

Consultation
- Consultation systématique sur tout projet de convention du FPSPP.
- Participation aux réunions des commissions du FPSPP, dont il assure le compte rendu, et préparation des décisions du Conseil d'administration.

Près de **5 000** écritures comptables, **1 millier** de virements traités par une équipe de 3 personnes

661 M€ de contributions reçues des OPCA/OPACIF, **2,8 M€** du Trésor public et **2,5 M€** d'excédents CIF et Professionnalisation

1,5 M€ appelés et perçus auprès des FONGECIF et du FAFTT (cotisation 0,2%)

1 306 M€ de décaissements
- **808 M€** au titre de l'annexe 2011 : 358 M€ de fonds réservés Professionnalisation, 58M€ de fonds réservés CIF, 69 M€ au titre de l'accord FUP-Etat (dont FSE 16 M€), 115 M€ au titre de l'accord Etat-FPSPP 2010 (dont FSE 16 M€), 90 M€ au titre de l'accord Etat-FPSPP 2011 (dont FSE 13 M€), 109 M€ à Pôle Emploi (AFDEF, R2F, conventions jeunes), 9 M€ au titre des développeurs
- **198 M€** de fonds réservés remboursables décaissés
- **300 M€** engagés par la loi de finances pour 2011 (décaissés en janvier et juillet 2011)

26 salariés formés dans le cadre du plan, soit 73 jours de formations externes (hors plan de professionnalisation assuré directement par le FPSPP et module d'intégration)

13 embauches, dont 2 CDD, et **5** sorties

9 intérimaires, principalement au service Projets, soit 11 mois d'équivalent temps plein

Le service des systèmes d'information

Activité Animation

Parmi les réalisations du SSI en 2011 :

- le développement et la mise en ligne de nombreuses nouveautés sur le site internet www.fpspp.org : la version publique de la cartographie FONGECIF & FAFTT, un 1er forum, l'application « Top Formations » mettant en exergue le coût, la durée et les organismes prestataires des 5 formations les plus achetées par les FONGECIF, une page « CRP/CTP » dotée d'une application dédiée, une page « CSP » (application dédiée à suivre en 2012) ;
- la mise en ligne du site internet www.fongecif.org, « Zoom sur le CIF », après l'achat du nom de domaine.

Contrôle de gestion

Le SSI déploie son activité de manière à permettre une actualisation et une mise en ligne opérationnelle des enquêtes du service Contrôle de gestion :

- définition, test et validation des développements ;
- développement d'évolutions importantes pour les formulaires « Qualitatives PRO » (2 versions au lieu d'une précédemment), « CIF HTT », « Extraits de bilan PRO » et « CIF » (8 pages au lieu de 3 précédemment) ;
- hotline utilisateurs FPSPP.

Autant de champs d'intervention qui nécessitent un matériel toujours disponible :

- installation d'un serveur dédié à la messagerie ;
- transfert du serveur Sage de DATAFUP vers WEB-FPSPP en raison d'une charge excessive sur DATAFUP afin d'éviter le risque d'une interruption de service.

Par ailleurs, le SSI est chargé de l'installation et de l'entretien des matériels informatiques des 40 salariés du FPSPP, des serveurs, des matériels de reprographie, ainsi que de la maintenance du site internet du FPSPP.

Une équipe de **4** personnes, dont 1 chargé de projet « Sertif » embauché en cours d'année

Création des pages web et des fichiers pdf liés aux instances du FPSPP sur www.fpspp.org :

25 Commissions de sécurisation des parcours professionnels, 10 Conseils d'administration, 7 Bureaux, 8 Commissions CIF, 9 Commissions de Professionnalisation (au 21 novembre 2011)

Le service juridique a participé à **42** réunions des commissions du FPSPP en 2011

Commissions Professionnalisation

- Instruction des demandes de recours contre le refus de financement d'un contrat de professionnalisation.

Commissions Congé individuel de formation

- Ré-agrément des FONGECIF : élaboration du dossier type de réponse à la demande d'agrément, mise en place des statuts types harmonisés au sein des FONGECIF, mise en place de documents destinés à garantir la lisibilité et la transparence de l'offre de service des FONGECIF.
- Conventions triennales d'objectifs et de moyens : élaboration d'une trame type de réponse pour les documents à renseigner.
- Visibilité du réseau : dépôt de la marque FONGECIF, mise en place d'un site internet de vulgarisation de l'information autour du CIF.
- Instruction des demandes d'avis sur recours suite à un refus total ou partiel de prise en charge, mise en place d'une procédure simplifiée d'examen des recours de salariés.

Commissions Sécurisation des parcours professionnels

- Participation à l'élaboration des appels à projets ou avenants du FPSPP publiés dans le cadre de l'annexe financière pour 2011.
- Suivi du conventionnement des opérations programmées au titre de 2011.
- Préparation des appels à projets 2012 au cours du dernier trimestre 2011.

Commissions mixtes paritaires (faisant suite aux réunions séparées des Commissions Professionnalisation et CIF)

- Participation à l'élaboration de la charte des bonnes pratiques du Fonds Paritaire.
- Activité juridique interne.

9 Commissions Professionnalisation : **1** demande de recours instruite

8 Commissions Congé individuel de formation : **17** demandes d'avis instruites

25 Commissions Sécurisation des parcours professionnels : participation à l'élaboration des **16** appels à projets ou avenants

Perspectives

Une nouvelle convention cadre

Le FPSPP fonctionne sur la base d'une convention cadre signée entre les partenaires sociaux et l'Etat en déclinaison d'un accord national interprofessionnel définissant les objectifs et moyens du FPSPP. Une première convention cadre a été signée le 15 mars 2010. Elle se termine le 31 décembre 2012. **Les partenaires sociaux et l'Etat doivent négocier une autre convention cadre**, en application d'un ANI qui définira les objectifs du Fonds Paritaire.

Cette nouvelle convention cadre sera très certainement différente de la première et devra répondre à des questions essentielles pour le fonctionnement du FPSPP : quelle sera la place des opérations visant les demandeurs d'emploi par rapport à celles visant les salariés ? Comment se répartiront les appels à projets par rapport à la péréquation ? Quelles interactions prévoir entre projets et péréquation ? Quels appels à projet retenir ? Quel sera le résultat de l'évaluation de la première convention cadre de 2010 ?

Autant de questions, et d'autres, dont les réponses seront déterminantes pour guider l'action des partenaires sociaux siégeant au sein du FPSPP sur les prochaines années.

La réforme des OPCA

Au 1er janvier 2012, le nombre des OPCA a été divisé par deux, passant de 41 à 20. Ces regroupements auront des effets sur la péréquation et aussi sur la capacité des OPCA à répondre aux appels à projets du FPSPP. 2012, première année de la réforme, sera intéressante à observer et obligera aussi le FPSPP à s'adapter à cette nouvelle donne pour 2013.

C'est tout le travail initié sur les appels à projets 2012. Nous avons ainsi adapté les frais de gestion au nouveau régime des conventions d'objectifs et de moyens. C'est ce que nous poursuivons, en nous appuyant notamment sur nos responsabilités dans le cadre de l'animation du réseau des FONGECIF et du réseau des OPCA. **Un des premiers chantiers de cette animation est la mise en place d'une charte des bonnes pratiques qui sera publiée par le Fonds Paritaire en fin d'année 2012**, et dont le respect est l'une des conditions de l'agrément d'un OPCA/OPACIF.

Un nouvel environnement

Les élections présidentielles et législatives seront suivies de modifications plus ou moins profondes du secteur de la formation professionnelle, de la place faite aux territoires, des interactions entre les régions et l'échelon national. Ce débat n'est pas du domaine du FPSPP. Il oblige cependant le Fonds Paritaire à **mettre en place des outils de pilotage afin d'être plus réactif, à développer une évaluation systématique de l'ensemble de ses actions, et à affiner l'observation sur le double niveau, national et régional**. Le FPSPP doit donc être en capacité permanente de mesurer l'effet de ses actions sur ces deux niveaux.

Les partenariats

Le FPSPP a animé des groupes de travail OPCA/Pôle Emploi qui ont permis, depuis 3 ans, de développer une collaboration renforcée entre ces deux réseaux qui, préalablement, travaillaient peu ensemble. Cette première expérience, construite autour du développement de dispositifs tels que la CRP, le CTP et maintenant le CSP, doit se poursuivre et s'amplifier avec la POE, qu'elle soit collective ou individuelle, et le DIF portable.

D'autres partenariats se développeront avec d'autres acteurs dans les 3 ans à venir selon les objectifs assignés au Fonds Paritaire.

Les finances du Fonds Paritaire

L'action du FPSPP n'a pu se développer à la hauteur des ambitions des partenaires sociaux. Ses moyens ont été amputés considérablement puisqu'il a subi deux prélèvements, soit en cumul 600 M€, l'équivalent d'une année de contribution sur un taux de 10%. Ces prélèvements ont des effets à la fois à court terme sur sa trésorerie et, à moyen terme, sur sa capacité à engager et à financer des actions, qu'il doit être en mesure de couvrir financièrement.

Le Fonds Paritaire doit restaurer sa capacité d'engagement et de financement. C'est la condition sine qua non d'une action forte, constructive et de l'effet de levier recherché avec la création du FPSPP en direction des publics qui en ont le plus besoin, les salariés des plus bas niveaux de qualification, les salariés au chômage partiel, les demandeurs d'emploi.

En deux ans, le Fonds Paritaire a démontré qu'il n'était plus le FUP ! C'est-à-dire un outil essentiellement financier. Il a su accompagner l'ambition des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des orientations issues de l'ANI et de la loi de 2009. Expertise nouvelle avec l'introduction d'une logique projet, une posture de service auprès des OPCA et OPACIF avec le renforcement du service Animation et le développement de tous les services supports. Depuis « sa naissance », le Fonds Paritaire a fait preuve de réactivité et d'adaptation constantes. Levier technique des partenaires sociaux, situé au cœur des politiques de formation professionnelle, les défis pour le FPSPP ne manqueront pas dans l'année 2012, porteuse de changement...



Rapport des Trésoriers pour l'exercice 2011

En 2011, la situation Ressources / Emplois du FPSPP est la suivante:

♦ ***RESSOURCES***		***1 317 096 373,78***
Report à nouveau:		**306 589 702,04**
Fonds Affectés au titre de la Péréquation	306 589 702,04	
Au titre du Fonctionnement		
Ressources de l'exercice encaissées et provisions		**1 010 506 671,74**
Fonds reçus AU TITRE de la Contribution	661 322 269,64	
Fonds reçus AU TITRE DES EXCEDENTS Pro.	926 403,95	
Fonds reçus AU TITRE DES EXCEDENTS CIF CDD	1 054 315,29	
Fonds reçus AU TITRE DES EXCEDENTS CIF CDI	403 899,48	
Fonds reçus du TRESOR PUBLIC	2 807 751,59	
Produits de Fonctionnement	7 135 034,92	
Produits Financiers	5 458 249,99	
Produits Exceptionnels	5 662 587,17	
Subvention FSE au titre des accords 2009, 2010 et 2011	230 665 385,25	
Reprises / Provisions	95 070 774,46	
♦ ***EMPLOIS***		***-2 109 976 495,53***
Emplois de l'exercice		
Fonds Payés et Provisions :		**-1 721 744 813,53**
Fonds Réservés / Pro.	356 899 871,00	
Fonds Réservés / CIF	58 836 888,00	
Fonds versés à Pôle-Emploi au titre de l'accord ETAT / FPSPP	108 508 704,22	
Fonds versés au titre de l'accord ETAT / FUP 2009	95 491 923,46	
Dotation aux provisions / accords Etat-FPSPP	541 154 839,94	
Fonds versés au titre de l'accord ETAT/ FPSPP 2010	237 748 096,48	
Frais de Promotion	11 266 214,28	
Frais de fonctionnement	7 135 034,92	
Abondement du Fonctionnement	4 563 241,15	
Charges Financières	-	
Charges Exceptionnelles / art 153 de la Loi 2011-1977	300 000 000,00	
Charges Exceptionnelles / Fonds réservés 2009, non mobilisés	140 000,00	
Hors Bilan- Fonds Affectés au 31/12/2011 :		**-388 231 682,00**
Fonds Réservés Affectés aux OPCA	258 377 474,00	
Fonds Réservés Affectés aux OPACIF / CDI	18 579 673,00	
Fonds Réservés Affectés aux OPACIF / CDD	12 009,00	
Fonds Réservés Affectés à Pôle-Emploi au titre de l'accord ETAT / FPSPP	111 262 526,00	

Disponible à Affecter, au 31/12/2011 :		
Réserves en cours d'affectation, Péréquation :		-
Réserves affectées au report à Nouveau :	-	*404 648 439,75*
Engagements Hors Bilan non couvert	-	*388 231 682,00*





Rapport des Trésoriers pour l'exercice 2011

♦ Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du FPSPP se sont élevées, en 2011, à 5 450 274,36 euro, soit +3 % du budget voté;

Les dépenses relatives à l'animation du réseau des Fongécif se sont élevées à 1.114.092,68 euros soit -6% du budget voté.

Les dépenses spécifiques hors budget de fonctionnement (Portail, communication et contrôle externe...) se sont élevées à 570.667,88 € soit -12% du budget voté. Ces dépenses sont votées par le CA en cours d'exercice.
Ainsi, le montant total de ses dépenses s'élève à **7.135.034,92** euros soit 100% du budget Voté (cf pages 7 et 8)

Les Produits de fonctionnement s'élèvent aussi à **7 135 034,92** euros et se composent comme suit :

Cotisations des OPACIF au taux inchangé de 0,2% :	1 428 358,44 €
Produits Financiers :	62 501,89 €
Autres Produits (Reprises de Provisions, Transfert de charges etc)	9 033,44 €
Produit à recevoir du FSE au titre de l'Assistance téchnique	1 071 900,00 €
Prélèvement sur la Péréquation pour équilibrer le budget:	4 563 241,15 €

♦ Activités

Prélèvement au titre de l'article 153 de la Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011:
La loi précitée a instituée un prélèvement sur les ressources du FPSPP de 300 millions d'euros au profit de Pôle-Emploi, l'AFPA et l'ASP; cette somme a fait l'objet d'une provision au titre de l'exercice 2011. Ce 2ème prélèvement consécutif a obéré les ressources du FPSPP provoquant un déséquilibre financier.
Au 31-12-2011, la situation se présente de la façon suivante :

1- Résultat comptable de l'exercice 2011 :	-711 238 141,71 €
2- reprise de la réserve au 31-12-2010 :	306 589 702,04 €
3- Situation nette au 31-12-2011 (1+2) :	-404 648 439,67 €
4- les engagements donnés Hors Bilan s'élèvent à :	-388 231 682,00 €

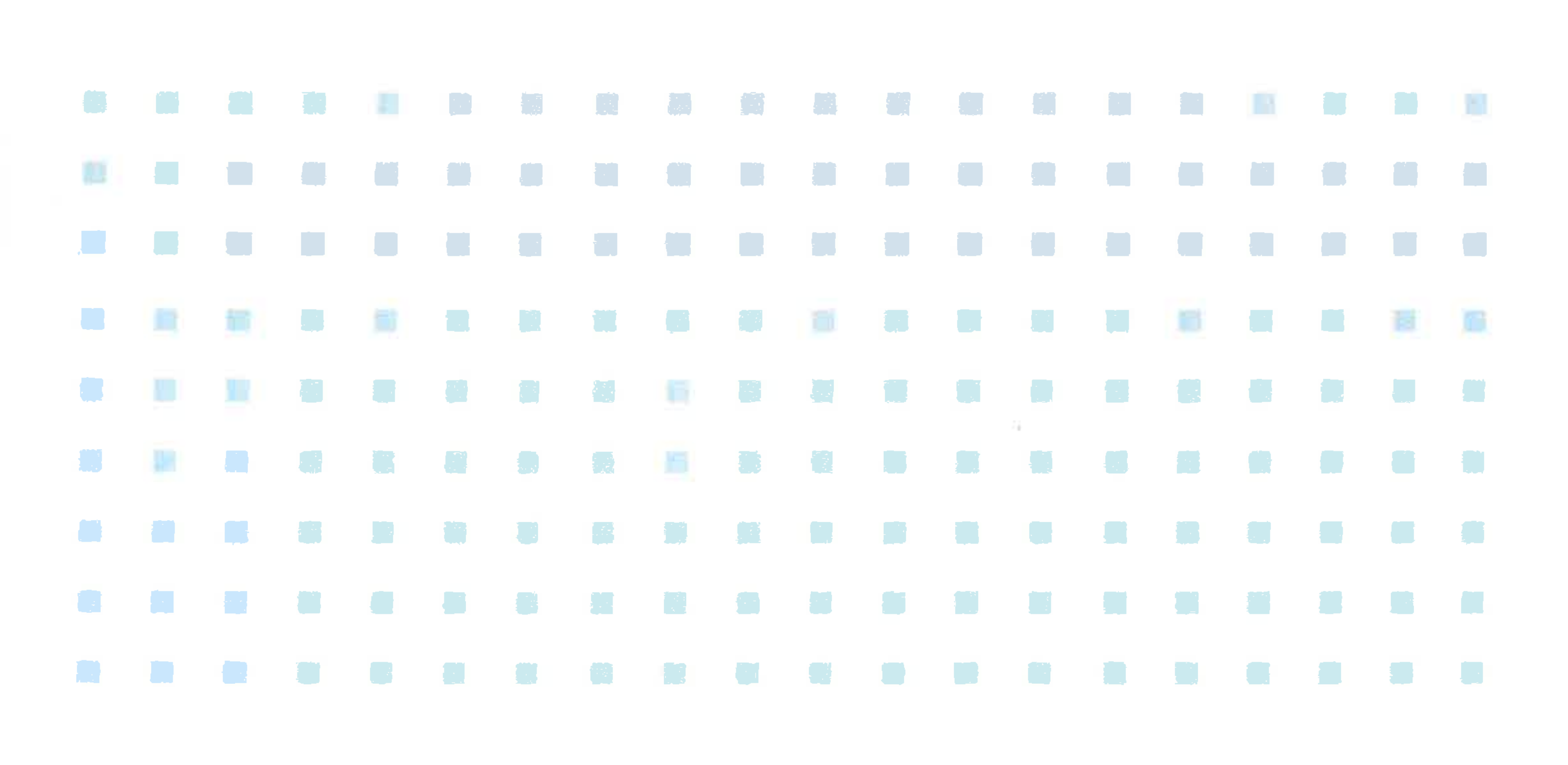
Toutefois, les engagements reçus Hors-Bilan s'élèvent à 669,3 millions d'euros , ils se décomposent comme suit :

Excédents OPCA reçus en 2012 :	16 381 118,00 €
Excédents OPACIF reçus en 2012 :	2 986 732,00 €
Contribution sur la base de 10 % :	650 000 000,00 €

Ainsi à la situation nette corrigée et qui s'élève à -123 M€, le FPSPP a pris l'assurance nécessaire auprès de ces partenaires bancaires lui permettant d'honorer ses engagements en tant que de besoin et de s'inscrire ainsi dans la continuité de l'exploitation.

Le Trésorier
Alain PERRONNEAU

Le Trésorier-Adjoint
Jean-Pierre THERRY





REUNION DU BUREAU DU 02 OCTOBRE 2011

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 6 juillet 2012, le Bureau s'est réuni le mardi 2 octobre 2011, pour l'examen et l'arrêté des comptes de l'exercice 2011, présentés par le Cabinet NSK.

Membres présents

Alain PERRONNEAU – Trésorier

Jean-Pierre THERRY - Trésorier-adjoint

Membres Excusés

M. Djamel TESKOUK – Président

M. Francis DA COSTA - Vice-président

Commissaires aux Comptes :
- M. Philippe NIELSEN
- M. Alain BONNARDEL

FPSPP :
- M. Bernard ABEILLÉ
- M. Victor DAS NEVES
- M. Nicolas MAZLOUM

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes et reçu les explications demandées, le Bureau a confirmé au Commissaire aux Comptes que les démarches entreprises pour assurer la couverture des sur-engagements sont satisfaisantes, elles se résument de la façon suivante :

1- La Loi de Finance pour 2013 ne comporte pas de mention de prélèvements sur la trésorerie du FPSPP.

2- Le taux de contribution au titre de 2012 devrait se situer entre 10% et 13%.

3- Les démarches auprès de nos partenaires bancaires pour obtenir une ligne de découvert entre 100 et 150 millions d'euros sont en phases d'aboutir positivement.

En conséquence, le bureau constate la régularité des opérations comptables et financières de l'Association pour l'exercice 2011 ; il arrête les comptes tels que présentés ce jour. Ils seront présentés au Conseil d'administration du 12 octobre 2011 pour approbation.

Alain PERRONNEAU
Trésorier

Jean-Pierre THERRY
Trésorier-adjoint



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP)
11, rue Scribe
75009 PARIS

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue de Mogador
F-75009 PARIS
Téléphone +33 (0)1 42 601 606
Fax +33 (0)1 42 613 792

www.groupe-nsk.com

INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA REGION
PARISIENNE ET PRES
LA COUR D'APPEL DE PARIS

SARL au capital de 201 040 €
RCS Paris B 391 857 760
Siret 391 857 760 00030
APE 6920Z





SOMMAIRE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP)
11, rue Scribe
75009 Paris

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
11, rue de Mogador
F-75009 PARIS
Téléphone +33 (0)1 42 601 606
Fax +33 (0)1 42 613 792
www.groupe-nsk.com

INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA REGION
PARISIENNE ET PRES
LA COUR D'APPEL DE PARIS

SARL au capital de 201 040 €
RCS Paris B 391 857 760
Siret 391 857 760 00030
APE 6920Z





FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS
Siège social : 11, rue Scribe - 75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les Trésoriers. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note de l'annexe sur la continuité d'exploitation qui précise les conditions dans lesquelles les comptes de l'association ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note relative à la continuité de l'exploitation de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 4 octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes

NSK FIDUCIAIRE

Philippe Nielsen

Manuel Navarro



F.P.S.P.P.

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011 APRES AFFECTATION DU RESULTAT				
	EXERCICE 2011			2010
ACTIF	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement				
- Autres Immobilisations Incorporelles	219 640,80	179 948,98	39 691,82	51 866,51
* IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Agencements,Installations	491 240,02	95 315,12	395 924,90	437 991,50
- Autres Immobilisations Corporelles	245 501,75	122 776,87	122 724,88	102 307,86
- Mobilier	308 575,03	102 653,24	205 921,79	247 238,79
- Acompte sur commande d'immobilier Corp.& Incorp.	-	-	-	-
* IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
- Dépôt de Garantie	189 005,65	-	189 005,65	183 025,00
TOTAL I	1 453 963,25	500 694,21	953 269,04	1 022 429,66
ACTIF CIRCULANT				
- Créances CFA	1 674 218,54	1 674 218,54	-	-
- Autres créances	454 577 002,23	-	454 577 002,23	170 525 653,27
- Valeurs Mobilières de Placement ~ Fonctionnement	6 696 196,00	-	6 696 196,00	6 090 308,16
- Disponibilités ~ Fonctionnement	288 245,35	-	288 245,35	635 683,92
- Valeurs Mobilières de Placement~ Fd.Péréquation	51 040 106,84	-	51 040 106,84	533 786 102,28
- Disponibilités ~ Fonds de Péréquation	442 740,59	-	442 740,59	491 308,70
COMPTES DE REGULARISATION				
- Charges Constatées d'avance	35 679,57	-	35 679,57	7 272 975,90
TOTAL II	514 754 189,12	1 674 218,54	513 079 970,58	718 802 032,23
TOTAL GENERAL	516 208 152,37	2 174 912,75	514 033 239,62	719 824 461,89

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011 APRES AFFECTATION DU RESULTAT		
PASSIF	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
FONDS PROPRES		
- Résultat Affecté au Report à Nouveau : Fonctionnement	-	-
- Résultat affecté aux Réserves ~ Fonds Engagés	-	306 589 702,04
- Résultat Affecté au Report à Nouveau : Péréquation	-404 648 439,67	-
- Réserves de Péréquation en attente d'affectation	-	-
TOTAL I	***-404 648 439,67***	***306 589 702,04***
PROVISIONS		
Provision pour charges/ Accords ETAT-FPSPP	539 065 194,94	-
Provision pour charges/ Accord ETAT-FUP	10 112 375,06	103 093 504,52
Provision pour charges/ Chargès de mission	169 200,00	-
Provision pour Indémnités de Fin de Carrière	415 504,67	325 220,51
DETTES		
- Dettes Auprès des Etablissements de Crédit	-	-
- Dettes Fournisseurs	515 396,23	605 898,98
- Autres Dettes	367 875 125,81	308 814 142,46
- Dettes Fiscales & Sociales	528 882,58	395 993,38
COMPTES DE REGULARISATION		
- Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL II	***368 919 404,62***	***309 816 034,82***
TOTAL GENERAL	***514 033 239,62***	***719 824 461,89***

DETAILS / ACTIF DU BILAN			
1)- Autres Créances:			***454 577 002,23***
- Avances Remboursables / CFA		-	
- Montant Brut des Avances aux CFA	1 674 218,54		
- Provision pour dépréciation / CFA	-1 674 218,54		
- Fonds Réservés Remboursables / OPACIF		149 112 550,00	
- Fonds Réservés Remboursables / OPCA		48 703 475,00	
- Régularisation de contributions CDD/ CDI		359 359,00	
- Produits à recevoir Fonctionnement		644,17	
- Subvention FSE à recevoir / Assistance technique Projets		1 071 900,00	
- Subvention FSE à recevoir / Projets accords 2009, 2010 et 2011		247 288 029,06	
- Produits à recevoir / cotisation FONGECIF		5 872,00	
- Produits à recevoir / contribution OPCA		8 035 173,00	
2)- Valeurs Mobilières de Placements:			***57 736 302,84***
Fonds de péréquation :			***51 040 106,84***
***Recette Générale des Finances:/ Pro**		778 864,65	
- Fonsicav :	778 864,65		
***BNP-Paribas:**		8 451 519,06	
- Cash invest P	1 642 654,24		
- Cash invest I	6 808 864,82		
***Société Générale:**		14 610 921,85	
- SGAM Monétaire Plus :	10 200 438,20		
- SGAM INVEST CASH EURO :	4 410 483,65		
***Crédit Agricole :**		20 894 075,20	
- CPR CASH :	10 416 777,60		
- BFT MONETAIRE :	10 477 297,60		
*** BRED**		6 304 726,08	
- NATEXIS Institution Jour :	6 304 726,08		
Fonctionnement :			***6 696 196,00***
*** BRED / Fonctionnement**		6 696 196,00	
- NATEXIS Institution Jour :	6 696 196,00		
3)- Disponibilités:			***730 985,94***
Fonds de péréquation:			***442 740,59***
- BNP-Paribas		330 398,04	
- Société Générale:		62 346,21	
- Recette Générale des Finances.		17 711,00	
- Crédit Agricole :		31 757,24	
- BRED Placements :		528,10	
Fonctionnement:			***288 245,35***
- BRED - Fonctionnement :		288 245,35	
4)- Charges Constatées d'avance:			***35 679,57***
- Stock tickets restaurant au 31 décembre 2011:		29 275,00	
- Factures Abonnements et Locations:		6 404,57	

DETAILS / PASSIF DU BILAN

1) Provisions pour Risques et Charges			***549 762 274,67***
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière :		415 504,67	
Provision pour charges / Chargés de mission		169 200,00	
Provision pour Charges/ Projets accord Etat / FUP:		10 112 375,06	
Provision pour Charges/ Projets accord Etat / FPSPP 2010:		207 141 145,94	
Provision pour Charges/ Projets accord Etat / FPSPP 2011:		331 924 049,00	
2) Dettes :			***368 919 404,62***
- Dettes et Emprunts auprès des Banques			
- Dettes Fournisseurs / Fonctionnement		**515 396,23**	
- Fournisseurs	327 448,86		
- Charges à Payer/ Charges de fonctionnement	187 947,37		
- Autres dettes		**367 875 125,81**	
- Charges à payer / accord Etat-FPSPP 2010	27 428 461,66		
- Charges à payer / accord Etat-FPSPP 2011	5 933 326,08		
- Charges à payer / accord Etat-FUP 2009	27 657 785,07		
- Charges à Payer/ Campagne Chg de mission 2010-2011	6 855 553,00		
- Charges à Payer/ prélèvement de l'Etat	300 000 000,00		
3)- Dettes Fiscales & Sociales:		**528 882,58**	
- Provision Congés Payés:	158 770,00		
- Charges Sociales/ Congés Payés:	79 385,00		
- URSSAF - Pôle-emploi	140 825,00		
- RETRAITE	121 094,58		
- Taxe sur les Salaires	12 931,00		
- Charges Fiscales/Congés Payés:	15 877,00		
4)- Produits Constatés d'avance:			-

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE AU 31 DECEMBRE 2011	2011		2010
	MONTANTS	TOTAUX PARTIELS	TOTAUX PARTIELS
PRODUITS D' ACTIVITE (Péréquation+Projets)		***992 250 799,66***	***878 099 981,23***
- Subventions FSE	230 665 385,25		
- Reversement Trésor public	2 807 751,59		
- Reversement des Excédents Professionnalisation	926 403,95		
- Reversement des Excédents CIF (CDI+CDD)	1 458 214,77		
- Reversement de la Contribution OPCA -OPACIF	661 322 269,64		
-Reprises sur provisions	95 070 774,46		
CHARGES D'ACTIVITE (Péréquation+Projets)		***1 414 469 778,53***	***553 807 873,25***
- Actions de Promotion et Spécifiques	11 266 214,28		
- Fonds Mutualisés versés au titre de la Péréquation	415 736 759,00		
- Fonds Mutualisés versés au titre de l'accord Etat-FUP	95 491 923,46		
- Fonds Mutualisés versés au titre de l'accord Etat-FPSPP	237 748 096,48		
- Fonds versés à Pôle-Emploi - AFDEF	108 508 704,22		
-Dotation aux provisions / accords, 2009, 2010 et 2011	541 154 839,94		
- Abondement du Fonctionnement	4 563 241,15		
RESULTAT D'ACTIVITE I		***-422 218 978,87***	***324 292 107,98***
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		***7 063 499,59***	***5 190 601,43***
- Cotisations OPACIF (FONGECIF+FAF TT)	1 428 358,44		
- Subvention Exploitation / FSE	1 071 900,00		
- Abondement du Fonctionnement	4 563 241,15		
TOTAL CHARGES D' EXPLOITATION		***7 135 034,92***	***5 205 814,60***
**** ACHATS***		***60 454,83***	***39 255,99***
- Petits matériels & Fournitures	60 454,83		
**** SERVICES EXTERIEURS***		***1 374 312,25***	***931 958,52***
- Sous-traitance Reprographique & Informatique	11 500,56		
- Locations Immobilières & Charges	1 032 290,26		
- Locations mobilières et autres	121 513,72		
- Entretien Réparation & Maintenance	143 800,15		
- Assurances	14 072,61		
- Documentations et Abonnements média	51 134,95		
**** AUTRES SERVICES EXTERIEURS***		***2 275 170,55***	***1 870 198,54***
- Personnels Intérimaires	166 134,80		
- Intervention Prestataire / DFC	242 391,13		
- Honoraires	834 215,49		
- Publication; Impression, Campagne	249 165,07		
- Déplacements, Missions & Réceptions	691 267,31		
- Frais Postaux & Télécommunications	71 635,70		
- Formation	15 431,58		
- Services bancaires & Divers pourboires	4 929,47		
**** IMPÔTS ET TAXES***		***296 136,70***	***203 979,95***
- Taxe sur les Salaires	188 931,00		
- Charges Fiscales / C.P.	4 111,00		
- Taxes sur les bureaux et d'habitation	84 154,70		
- Contributions à la F.P.C.	18 940,00		
**** CHARGES DE PERSONNEL***		***2 806 531,65***	***1 962 921,32***
- Rémunérations du Personnel	1 618 990,43		
- Congés Payés et provision	186 127,30		
- Autres Indémnités	25 307,88		
- Charges Sociales et Autres Charges de personnels	976 106,04		
**** DOTATIONS AUX AMORTIS & PROVISIONS***		***322 428,94***	***197 500,28***
- Dotations aux Amort.Immo Corporelles et Incorporelles	232 144,78		
- Dotations pour provision / IFC	90 284,16		
RESULTAT D'EXPLOITATION II		***-71 535,33***	***-15 213,17***

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE AU 31 DECEMBRE 2011	2011		2010
	MONTANTS	TOTAUX PARTIELS	TOTAUX PARTIELS
PRODUITS FINANCIERS (Péréquation+Projets)		***5 458 249,99***	***2 981 518,22***
- Produits nets sur Cessions de SICAV / Pro et CIF	5 458 249,99		
PRODUITS FINANCIERS (Fonctionnement)		***62 501,89***	***2 401,19***
- Produits nets sur Cessions de SICAV	62 501,89		
CHARGES FINANCIERES		-	-
- Dotations pour risques & charges / CFA	-		
RESULTAT FINANCIER III		***5 520 751,88***	***2 983 919,41***
PRODUITS EXCEPTIONNELS (Péréquation)		***5 662 587,17***	***13 891 523,94***
- Reprise Provision / CFA	375 390,94		
- Remboursement Fonds réservés, Excédents et contributions,	5 287 196,23		
- Transfert de Charges			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Péréquation)		***300 140 000,00***	***300 287 000,00***
- Attribution Fonds CQA non mobilisés / 2009	140 000,00		
- Prélèvement de l'Etat	300 000 000,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (Fonctionnement)		***9 033,44***	***12 811,98***
- Reprise Provision+transfert de charges (CIF, Rbst CCR...)	9 033,44		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Fonctionnement)		-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL IV		***-294 468 379,39***	***-286 382 664,08***
**** RESULTAT ACTIVITES***		***-711 238 141,71***	***40 878 150,14***
- Total Produits	1 003 371 636,82		
- Total Charges	1 714 609 778,53		
**** RESULTAT DU FONCTIONNEMENT***		-	-
- Total Produits	7 135 034,92		
- Total Charges	7 135 034,92		
RESULTAT GENERAL		***-711 238 141,71***	***40 878 150,14***
AFFECTATION DU RESULTAT		***711 238 141,71***	***-40 878 150,14***
RESULTAT APRES AFFECTATION		-	-

DETAILS DES PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2011

Produit de Fonctionnement	*BUDGET 2011*	*Réalisés au 31/12/2011*	Réal./Budg.
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	***6 467 500,00***	***7 135 034,92***	***110%***
- Cotisations OPACIF	1 400 000,00	1 428 358,44	
- Produits Financiers	10 000,00	62 501,89	
- Autres Produits (Reprise, transfert charges, FSE)	0,00	9 033,44	
- FSE- Assistance technique	600 000,00	1 071 900,00	
- Abondement du Fonds de Péréquation	4 457 500,00	4 563 241,15	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	***6 467 500,00***	***7 135 034,92***	

Charges de Fonctionnement	*BUDGET 2011*	*Réalisés au 31/12/2011*	Réal./Budg.
ACHATS	***51 000,00***	***60 454,83***	***119%***
- Petit Matériel & Fournitures	51 000,00	60 454,83	
SERVICES EXTERIEURS	***1 319 000,00***	***1 331 004,17***	***101%***
- Sous-traitance	25 000,00	11 500,56	
- Location immobilière & Charges	980 000,00	1 032 290,26	
- Autres Locations (Hebergement Site+Appilcat° TSE + Balance+Alarme)	160 000,00	121 513,72	
- Assurances	12 000,00	14 072,61	
- Entretien & Maintenance	120 000,00	143 800,15	
- Documentations, Semin.Colloques, Etudes	22 000,00	7 826,87	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	***538 500,00***	***633 718,07***	***118%***
- Personnel Interimaire	65 000,00	166 134,80	
- Honoraires	200 000,00	208 700,20	
- Voyages, Déplacements	90 000,00	55 949,07	
- Missions , Réceptions	65 000,00	58 872,98	
- Affranchissements ,Routage & téléphone	53 000,00	71 635,70	
- Formation	12 000,00	15 431,58	
- Frais d'informations, Publications (Séminaires)	50 000,00	52 064,27	
- Services bancaires et Pourboires	3 500,00	4 929,47	
IMPÔTS ET TAXES	***298 000,00***	***296 136,70***	***99%***
- Taxe sur les salaires	203 000,00	188 931,00	
- Charges fiscales / Congés Payés	-	4 111,00	
- Contribut° à la Formation Prof.Continue	23 000,00	18 940,00	
- Impôts locaux et Taxe / bureaux	72 000,00	84 154,70	
FRAIS DE PERSONNEL	***2 775 000,00***	***2 806 531,65***	***101%***
- Appointements, Indemnités et provision C.P.	1 850 000,00	1 830 425,61	
- Charges sociales et autres charges+ provisions	925 000,00	952 356,04	
- Abondements PEE	-	23 750,00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	***300 000,00***	***322 428,94***	***107%***
- Immobilisations Corporelles & Incorporelles	250 000,00	232 144,78	
- Provision pour Risques / IFC	50 000,00	90 284,16	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	***5 281 500,00***	***5 450 274,36***	***103%***
RESULTAT D'EXPLOITATION		***1 684 760,56***	

DETAILS DES PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2011

BUDGET SPECIFIQUE " Animation du Réseau "			
NATURE DES CHARGES	*BUDGET 2011*	*Réalisés au 31/12/2011*	Réal./Budg.
1- Abonnements Divers (Presses+Internet)	*64 000,00*	43 308,08	
2- Intervention Préstataires	310 000,00	242 391,13	
3- Frais de déplacements	170 000,00	222 569,93	
4- Frais de séminaires et séjours	450 000,00	353 875,33	
5- Honoraires / Etudes / Bouteille, Cereq	192 000,00	251 948,21	
TOTAL Charges	***1 186 000,00***	***1 114 092,68***	***94%***
Budget Spécifique Hors Fonctionnement			
Nature des Charges	*BUDGET 2011*	*Réalisés au 31/12/2011*	Réal./Budg.
****** TOTAL***	***650 000,00***	***570 667,88***	***88%***
- Honoraires Cabinets pour contrôles dossiers projets	400 000,00	373 567,08	
- Campagne / Synergence, Maison de la Chimie, C. INFFO	250 000,00	197 100,80	
- Evaluations Accord Cadre+ANI (Bouteille)			
TOTAL CHARGES HORS BUDGET DE FONCT°	***650 000,00***	***570 667,88***	***88%***
TOTAL GENERAL DES CHARGES	***7 117 500,00***	***7 135 034,92***	***100%***

RESULTAT GENERAL		-	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre**
- **indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**

Par ailleurs, par assimilation aux dispositions du plan comptable des organismes agréés par l'Etat aux fins de gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle continue (arrêté du 21 juillet 1993), le FPSPP présente un bilan après affectation de son résultat.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le présent exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels du FPSPP clos au 31 décembre 2011 présentent une situation nette négative de 404 millions d'euros, incluant le montant du prélèvement sur les ressources du FPSPP de 300 millions d'euros institués par l'article 153 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finance pour 2012.

Après prise en compte des éléments portés au niveau des engagements hors bilan, l'estimation de l'insuffisance financière présentée par le FPSPP au 31 décembre 2011 est évaluée à environ 123 millions d'euros.
Au vue :
. des dispositions de la loi de finance de 2013 qui ne prévoit aucun prélèvement sur les ressources du FPSPP
. du niveau de la fourchette du taux (10% à 13%) de la contribution proposée à l'Etat par les partenaires sociaux

Le FPSPP a préparé ses états financiers pour l'exercice 2011 sur le principe de la continuité d'exploitation.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Prélèvement au titre de l'Article 153 de la loi de finance 2012

L'Article 153 de la loi N° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 a institué un prélèvement sur les ressources du FPSPP de 300 millions d'euros; cette somme sera versée en 2012 au profit des bénéficiaires suivants:

Pôle-Emploi: 25 millions d'euros
AFPA : 75 millions d'euros
A.S.P. : 200 millions d'euros

Le montant total de ces prélèvements a été constaté au 31 décembre 2011 en charges à payer.

En 2011, le prélèvement au titre de l'Article 207 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 était également de 300 Millions d'euros au profit des mêmes bénéficiaires; cette somme a été payée à raison de 120 millions d'euros au 30 janvier 2011 et 180 millions au 30 juillet 2011.
Ces fonds avaient été constatés en charges à payer au 31 décembre 2010.

Appels à projet

Les actions réalisées dans le cadre des appels à projet ont au 31 décembre 2011 été valorisées sur la base des bilans d'excécution émis par les bénéficiaires après réalisation du Contrôle de Service Fait.
Une provision a été constituée au 31 décembre 2011 à hauteur des montants restant à financer exposés ci après:

Suivi de la Convention cadre - ETAT / FPSPP du 15 mars 2010 :

Le FPSPP a conclu en date du 15 mars 2010 une Convention cadre avec l'Etat pour une période de trois ans dont l'objet est de mettre en cohérence l'action du FPSPP avec l'intervention des acteurs intervenant dans le domaine de la qualification et de la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

Cette convention comporte en particulier les stipulations suivantes en matière de :

- détermination des publics, salariés ou demandeurs d'emploi, et des actions éligibles au financement par le FPSPP
- participation de l'Etat au financement des actions de formation

Au 31 décembre 2011, et après CSF, la situation de ladite convention se présente comme suit

Suivi des Engagements / Accord Etat-FPSPP 2010

	Engagements / conventions Part FPSPP	Engagements Retenu après CSF	Reprises des engagements non utilisés	Montant total payé au 31.12.2011	Montant total payé en 2012 (charges à payer)	Restant à Payer Part FPSPP Provision au 31/12/11
Périodes de PRO	21 945 358	13 373 602	8 571 757	2 645 256	1 513 318	9 215 028
CRP-CTP	41 121 594	41 082 260	39 334	10 618 206	8 574 364	21 889 690
CRP DOM	2 175 805	2 175 805	-	301 903	528 135	1 345 766
Chômage partiel	68 671 476	68 658 405	13 071	54 453 161	2 936 238	11 269 005
Socle de connaissance	33 729 237	33 725 767	3 470	2 199 740	-	31 526 027
CAR	41 834	41 834	-	8 033	-	33 801
Sous total PRO	167 685 304	159 057 672	8 627 632	70 226 300	13 552 055	75 279 317
CIF CDD	27 611 437	27 583 817	27 619	11 407 057	2 258 318	13 918 442
CIF public cible	31 187 103	30 679 747	507 356	11 095 208	631 583	18 952 956
Chômage partiel	11 016 689	10 464 064	552 625	3 580 962	380 638	6 502 464
Socle de connaissance	6 721 572	6 721 433	139	1 694 772	-	5 026 661
Sous total CIF	76 536 801	75 449 061	1 087 739	27 778 000	3 270 539	44 400 523
Total général / FPSPP	**244 222 105**	**234 506 733**	**9 715 371**	**98 004 299**	**16 822 594**	**119 679 840**

Suivi des Engagements / Accord Etat-FPSPP 2010 - PART FSE

	Engagements / conventions Part FPSPP	Engagements Retenu après CSF	Reprises des engagements non utilisés	Montant total payé au 31.12.2011	Montant total payé en 2012 Charges à Payer	Restant à Payer Part FPSPP Provision au 31/12/11
CRP-CTP	33 644 938	33 618 197	26 741	3 986 449	447 533	29 184 215
Socle de connaissance	17 453 216	17 451 421	1 796	800 717	4 578	16 646 126
CAR	41 834	41 834	-	5 858	-	35 976
Sous total PRO	51 139 989	51 111 452	28 537	4 793 025	452 111	45 866 316
CIF CDD	26 968 499	26 944 481	24 019	5 372 592	6 761 688	14 810 201
CIF public cible	24 937 743	24 522 636	415 107	4 461 686	2 210 112	17 850 838
Chômage partiel	9 013 656	8 696 795	316 861	1 570 369	1 181 957	5 944 469
Socle de connaissance	3 478 082	3 478 003	79	488 521	-	2 989 482
Sous total CIF	64 397 981	63 641 915	756 066	11 893 169	10 153 756	41 594 990
Total général / FSE	**115 537 970**	**114 753 367**	**784 603**	**16 686 194**	**10 605 867**	**87 461 306**

Suivi de la Convention cadre - ETAT / FPSPP Annexe 2011 :

Suivi des Engagements / Accord Etat-FPSPP 2011

	Engagements / conventions Part FPSPP	Engagements Retenu après CSF	Reprises des engagements non utilisés	Montant total payé au 31.12.2011	Montant total payé en 2012 (charges à payer)	Restant à Payer Part FPSPP Provision au 31/12/11
CRP-CTP	74 317 409	74 317 409	-	33 015 405	-	41 302 004
CRP CTP- DOM	2 559 403	2 559 403	-	1 114 860	-	1 444 543
Chômage partiel	35 098 411	35 098 411	-	13 377 134	-	21 721 277
Socle de connaissance	64 639 201	64 639 201	-	5 541 793	405 854	58 691 553
P.O.E.	11 877 180	11 877 180	-	-	-	11 877 180
Térritoires	33 511 849	33 511 849	-	3 736 734	363 291	29 411 825
POEC	10 368 719	10 368 719	-	-	-	10 368 719
Illétrisme / DOM	13 396 665	13 396 665	-	-	-	13 396 665
CAR	523 289	523 289	-	-	-	523 289
C.S.P.	2 230 137	2 230 137	-	-	-	2 230 137
Sous total PRO	**248 522 264**	**248 522 264**	-	**56 785 927**	**769 145**	**190 967 192**
CIF- Territoires	476 208	476 208	-	35 199	-	441 009
CIF CDD	25 405 113	25 405 113	-	8 797 805	2 568 115	14 039 193
CIF public cible	29 051 033	29 051 033	-	10 361 635	1 509 458	17 179 941
Chômage partiel	5 020 823	5 020 823	-	644 217	-	4 376 606
Socle de connaissance	2 842 994	2 842 994	-	-	-	2 842 994
CIF Illétrisme / DOM	89 617	89 617	-	-	-	89 617
Sous total CIF	**62 885 789**	**62 885 789**	-	**19 838 856**	**4 077 573**	**38 969 360**
Total général / FPSPP	**311 408 052**	**311 408 052**	-	**76 624 782**	**4 846 719**	**229 936 551**

Suivi des Engagements / Accord Etat-FPSPP 2011 - PART FSE

	Engagements / conventions Part FPSPP	Engagements Retenu après CSF	Reprises des engagements non utilisés	Montant total payé au 31.12.2011	Montant total payé en 2012 Charges à Payer	Restant à Payer Part FPSPP Provision au 31/12/11
CRP-CTP	60 805 153	60 805 153	-	8 081 178	-	52 723 975
Socle de connaissance	237 985	237 985	-	-	-	237 985
CAR	523 289	523 289	-	-	-	523 289
C.S.P.	1 695 917	1 695 917	-	-	-	1 695 917
Sous total PRO	**63 262 344**	**63 262 344**	-	**8 081 178**	-	**55 181 166**
CIF CDD	24 723 213	24 723 213	-	2 464 912	733 747	21 524 554
CIF public cible	23 203 768	23 203 768	-	2 398 135	352 860	20 452 772
Chômage partiel	3 973 912	3 973 912	-	616 016	-	3 357 897
Socle de connaissance	1 471 109	1 471 109	-	-	-	1 471 109
Sous total CIF	**53 372 002**	**53 372 002**	-	**5 479 063**	**1 086 608**	**46 806 332**
Total général / FSE	**116 634 346**	**116 634 346**	-	**13 560 241**	**1 086 608**	**101 987 498**

Convention FPSPP/Pôle-Emploi/ Etat:

Accord sur le financement exceptionnel de l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation

L'accord au titre du dispositif de l'AFDEF s'est prolongé au cours de l'exercice 2011, le montant versé à ce titre au cours du présent exercice s'est élevé à 79 771 230 euros.

Il a également signé la nouvelle convention de Remboursement des Fins de Formations (R2F) pour un montant de 80 millions d'euros.

Le montant payé en 2011 s'élève à 8 237 474 soit un solde restant dû au 31-12-11 de 71 762 526 euros.

Le FPSPP a également signé, en 2011, deux conventions pour l'accompagnement des jeunes, l'une par Pôle-Emploi et l'autre par les missions locales; le montant total de l'engagement est 60 millions d'euros; 20,5 ont déjà été payé en 2011 et le solde restant au 31-12-11 est de 39.5 millions d'euros.

Accord ETAT / FUP du 21 avril 2009 :

En 2011 et après CSF, le FPSPP a procédé au règlement des soldes des projets de l'accord Etat/FUP 2009.
Une provision ayant été constituée au 31-12-2010, les sommes réglées ont fait l'objet d'une reprise à due concurrence.
Au titre de cet accord le FPSPP a reçu du FSE des acomptes sur les subventions dues à hauteur de 10 920 537.18 euros.

Suivi des Engagements / Accord Etat-FUP 2009 - Part FPSPP

	Engagements nets	Engagements retenus après CSF	Annulations	Montant total payé au 31.12.2011	Payé en 2012 Charges à Payer	Restant à Payer
3.1 Perte d'emploi	47 915 064	36 321 187	11 593 877	23 629 935	11 079 761	1 611 491
3.2 Chômage partiel / PRO	31 796 191	24 132 479	7 663 712	21 875 749	2 230 955	25 776
3.2 Chômage partiel / CIF	20 886 517	18 688 616	2 197 901	18 323 371	365 245	-
3.4 CRP	27 682 363	23 167 848	4 514 515	10 741 200	11 885 603	541 045
Totaux Part FPSPP	128 280 135	102 310 130	25 970 005	74 570 254	25 561 564	2 178 312

Suivi des Engagements / Accord Etat-FUP 2009 - Part FSE

3.2 Chômage partiel / CIF	13 924 345	12 459 078	1 465 267	10 119 359	2 096 221	243 498
3.4 CRP	17 751 707	14 851 366	2 900 341	7 160 800	-	7 690 565
Totaux Part FSE	31 676 052	27 310 444	4 365 608	17 280 159	2 096 221	7 934 063

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est à signaler.

IMMOBILISATIONS

La comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles est réalisée dans le respect du règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10 du 10 décembre 2002 sur la définition des actifs amortissables et sur la notion de plan d'amortissement.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation réelle du bien.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.
Les avances allouées aux organismes collecteurs sont, sauf exception, remboursables au plus tard le 31 mars N+1

REGLES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS D'ACTIVITE

Les produits d'activité du FPSPP sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils doivent être reçus par le FPSPP.
Dans l'hypothèse où ces produits ne peuvent-être estimé avec une fiabilité suffisante lors de l'arrêté des comptes, ils sont constatés lors de leur encaissement.

REGLES DE RATTACHEMENT DES CHARGES DE PEREQUATION

Les charges liées aux versements des fonds mutualisés versées au titre de la péréquation sont rattachées à l'exercice au cours duquel elles ont fait l'objet d'un versement aux bénéficiaires.

PROVISIONS POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les IFC sont à la clôture des comptes annuels valorisées sur la base des dispositions retenues par l'accord d'entreprise du FPSPP, et en fonction des hypothèses suivantes:

- départ volontaire du salarié
- âge de départ à la retraite des bénéficiaires à 65 ans
- taux d'actualisation de 4%
- taux moyen de progression habituel des rémunérations
- la probabilité de présence des salariés à la date de départ à la retraite

Au 31 décembre 2011, le montant total des IFC constatés dans les comptes annuels s'élève à 415 504,67 euros.

INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2005-586 du 26 mai 2006, il est précisé qu'aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice 2011 aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

INFORMATION SUR LES HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de l'Article R 123-198 modifié par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se présente ainsi :

Au titre du contrôle légal des comptes :	47 242,00 euros TTC
Au titre des conseils et prestations définies par l'article L.822-11 :	64 673,70 euros TTC

INFORMATION SUR LE PORTEFEUILLE TITRE DETENU AU 31-12-2011

Le montant total du portefeuille titre détenu au 31-12-11 s'élève à 57,7 millions d'euros, répartis sur huit supports, SICAV Monétaires.
Au 31 décembre de chaque année une opération d'achat-revente est réalisée afin de dégager les plus values.
Ainsi, au 31-12-2011, aucune plus value latente n'est constatée.

ENGAGEMENTS DONNES HORS BILAN

Par assimilation aux dispositions du plan comptable des organismes collecteurs agréés par l'Etat aux fins de gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle continue, les engagements de financement pris par le FPSPP au cours de l'exercice et non encore réalisés à la clôture de l'exercice figurent dans les engagements hors bilan.
Une réserve pour engagement de financement est constituée à la clôture des comptes annuels par affectation du montant disponible.
Au 31 décembre 2011, les engagements hors bilan ont été retenus après les décisions d'ajustement des fonds réservés alloués aux OPCA actées par le conseil d'administration du FPSPP en date du 06 avril 2012;

Ainsi, les engagements hors bilan retenue au 31 décembre 2011 sont de**388 231 682 euros**, et se décomposent de la manière suivante:

au titre des fonds réservés aux OPCA		258 377 474
au titre des fonds réservés aux OPACIF / CDI		18 579 673
au titre des fonds réservés aux OPACIF / CDD		12 009
au titre des Conventions Etat/ FPSPP - Pôle-Emploi		111 262 526
1- au titre de la R2F	71 762 526,00	
2- au titre de l'accompagnement des jeunes par Pôle-Emploi	20 000 000,00	
3- au titre de l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales	19 500 000,00	
Total des engagements donnés hors bilan		**388 231 682**

L'ensemble de ces engagements ne sont pas couverts par les réserves.

ENGAGEMENTS RECUS

Au titre des obligations réglementaires de reversements des OPCA, plus particulièrement celle établie par l'arrêté ministériel du 18 janvier 2010 et sur la base des encaissements observés postérieurement à la date d'arrêté des présents comptes, les montants reçus s'entendent ainsi:

Excédents Financiers reçus des OPCA, au 30 avril 2012 :	16 381 118,00
Excédents Financiers reçus des FONGECIF, au 30 avril 2012 :	2 986 732,00
Contributions à recevoir au 30 juin 2012 estimées à :	650 000 000,00
Total des ressources assises sur les masses salariales 2011	669 367 850,00

Le montant des contributions à recevoir au 30 juin 2012 a été estimé, par application des dispositions retenues par l'arrêté du 22 nov. 2011 qui a fixé le montant de la contribution à verser au FPSPP à hauteur de 10% des collectes réalisées en 2012 au titre des contributions assises sur les masses salariales annuelles brutes de 2011. (Taux inchangé pour les contributions réalisées en 2011 sur la masse salariale de 2010).

INFORMATIONS SPECIFIQUES

1-Produits d'activité du FPSPP

En 2011, le montant des produits d'activité du FPSPP s'élève à**992 117 058,54 euros**, ils se décomposent de la manière suivante:

	Fonds reçus	Fonds à recevoir au 31/12/11	Reprises/ provisions	Total
Excédents professionnalisation	926 403,95			926 403,95
Excédents CIF CDI	403 899,48			403 899,48
Excédents CIF CDD	1 054 315,29			1 054 315,29
Contribution des OPCA au FPSPP / 10%	563 872 511,62	8 035 173,00		571 907 684,62
Contribution des OPACIF au FPSPP / 10%	89 414 585,02			89 414 585,02
Reversement du Trésor public	2 807 751,59			2 807 751,59
Subvention FSE		230 665 385,25		230 665 385,25
Reprise de la provision 2009, 10 / accord Etat CPNFP			95 070 774,46	95 070 774,46
Totaux	658 479 466,95	238 700 558,25	95 070 774,46	**992 250 799,66**

2-Charges d'activité du FPSPP

Les charges d'activité du FPSPP sont constituées en 2011 par les éléments suivants:

Fonds mutualisés versés au titre de la péréquation aux OPCA		356 899 871,00
Fonds mutualisés versés au titre de la péréquation aux OPACIF		58 836 888,00
Fonds versés au titre de l'accord Etat-FUP		95 491 923,46
Fonds versés au titre de l'accord Etat-FPSPP		237 748 096,48
Fonds versés à Pôle Emploi au titre des accords Etat -FPSPP		108 508 704,22
Dotation aux provisions / accords Etat -FPSPP		541 154 839,94
Actions de promotion et spécifiques		11 266 214,28
- Campagne chargés de mission	9 398 674,76	
- Participation aux Olympiades des métiers	800 000,00	
- Etudes	1 067 539,52	
Abondement au financement des charges nettes de Fonctionnement		4 563 241,15
Soit un Total de :		**1 414 469 778,53**

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES ANNUELS

Nouveau plan comptable:

Les comptes annuels du FPSPP seront établis à compter du 1 janvier 2012 sur la base desdispositions de l'arrêté du 27 décembre 2011 portant homologation du Règlement n°2011-01 du 9 juin 2011.

Les principales dispositions sont:

- ¤ Constatation des sommes versées par les OPCA dans le cadre de l'obligation légale conformément à l'article L.6332-19 du Code du travail en produit de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due quel que soit l'exercice de versement.

- ¤ Constatation d'une provision pour risques et charges à hauteur du montant des fonds réservés alloués aux OPCA

AFFECTATION DU MONTANT DISPONIBLE		
	Activité	
I- Détermination du montant disponible	AU 31/12/2011	AU 31/12/2010
-Reprise des Fonds Mutualisés / CIF		
-Reprise des Fonds Mutualisés / Pro		
-Reprise des Fonds Affectés à l'accord Cardre au 31/12		
-Reprise de la Réserve de péréquation en attente d'engagement		
-Reprise de la réserve sur Fonds engagés N-1	306 589 702,04	265 711 551,90
-Résultat Comptable de l'exercice / FPSPP	-711 238 141,71	40 878 150,14
Affectation du Report à nouveau:		
-Montant disponible	***-404 648 439,67***	***306 589 702,04***
II - Engagements		
-Au titre des fonds réservés affectées aux OPCA	***258 377 474,00***	***299 007 039,00***
-Au titre des fonds réservés affectées aux OPACIF CDI, CDD	***18 591 682,00***	***44 515 632,00***
-Au titre du plan Interdom	-	***6 263 616,00***
-Au titre de la campagne des chargés de mission	-	-
-Au titre de la convention Etat / FUP	-	-
-Au titre de la convention Etat / FPSPP	-	***232 748 230,00***
-Au titre de l'Accord Etat / FUP- Pôle-emploi	***111 262 526,00***	***79 771 230,08***
-Montant TOTAL DES ENGAGEMENTS :	***388 231 682,00***	***662 305 747,08***
III-Affectation du Montant disponible		
Montant affecté à la réserve / Fonds engagés		***306 589 702,04***
Montant Affecté au Report à Nouveau :	***-404 648 439,67***	-
Engagements donnés, Hors Bilan non couverts par le disponible :	***388 231 682,00***	***355 716 045,04***
Engagements reçus, Hors Bilan :	-	-

CONSTITUTION DU REPORT A NOUVEAU ET ANALYSE DE SON AFFECTATION

ANALYSE DU REPORT A NOUVEAU ET AFFECTATION	MONTANT
A. REPORT A NOUVEAU EXERCICE PRECEDENT	-
TOTAL A	-
B. EXERCICE 31 DECEMBRE 2011	
- *Résultat comptable*	-711 238 141,71
- *Reprise de la réserve Engagements de Financement*	306 589 702,04
- *Autres*	-
TOTAL B	-404 648 439,67
C. MONTANT DISPONIBLE POUR AFFECTATION A LA RESERVE DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	
TOTAL A + TOTAL B = TOTAL C	-404 648 439,67
D. AFFECTATION A LA RESERVE	-
TOTAL D	-
E. REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION	-
TOTAL C - TOTAL D = TOTAL E	-404 648 439,67

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS

Conformément à l'avis du CNC , il est rappelé que les ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT sont inscrits en totalité dans les engagements hors bilan

Suivi des Engagements de Financement	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
	Couvert par la réserve	Non couvert par la réserve	TOTAL
A. EVOLUTION DES ENGAGEMENTS ANTERIEURS AU COURS DE L'EXERCICE 2011			
1. Engagements de Financement à l'ouverture de l'exercice	306 589 702	355 716 045	662 305 747
2. Reprise des Engagements de Financement	**306 589 702**		
Total	-		
B. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EVALUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2011			388 231 682
C. REPARTITION DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2011			
4. Réserve avant affectation de l'exercice	-		
5. Affectation à la réserve	-		
6. Solde des Engagements après affectation de l'exercice (4 + 5)	-	**388 231 682**	**388 231 682**

ETAT DES FONDS RESERVES PAR OPCA

N°	NOM DE L'OPCA	Solde de Fd.Rés. Au 01/01/2011	Année N-1 Nouveaux F.R. 2011	Reprise F.R. En 2011	Décaissement en 2011	Solde des Fonds Réservés Au 31/12/2011	Ajustement des Fonds Réservés 2011 Reprise F.R. 2011	Complément F.R.2011	Solde Ajusté de Fd.Rés. Au 31/12/2011
1	AFDAS	2 716 240	13 965 100		16 681 340	-			-
2	AGEFAFORIA	-				-			-
3	ANFA	5 052 840	6 909 700	1 201 680	5 193 669	5 567 191	797 568		4 769 623
4	AUVICOM	-				-			-
5	CCFP	-				-			-
6	OPCA PL	27 504 600	23 711 300		27 199 183	24 016 717	932 625		23 084 092
7	FAF du Personnel des Ch des Mét	-				-			-
8	FAF PCM	-				-			-
9	FAF Propreté	-	17 598 000	8 431 900	7 189 800	1 976 300			1 976 300
10	FAF Sécurité Sociale	-				-			-
11	FAF SAB	32 973 498	1 165 189	6 970 700	5 469 888	21 698 099	1 220 292		20 477 807
12	FAFIEC	-				-			-
13	FAFIH	6 243 398	23 760 840		18 169 962	11 834 276		2 047 859	13 882 135
14	FAFSEA	-				-			-
15	FAFTT	-				-			-
16	FORCEMAT	-				-			-
17	FORCO	76 346 081	40 888 400	7 738 270	37 346 665	72 149 546	511 802		71 637 744
18	FORMAHP	-				-			-
19	FORMAPAP	-				-			-
20	FORTHAC	-	6 261 800		6 261 800	-			-
21	GDFPE	-				-			-
23	HABITAT FORMATION	-				-			-
24	INTERGROS	-				-			-
25	MEDIAFOR	-				-			-
26	OPCA MS	41 594 852	33 180 510		32 973 279	41 802 083	3 401 379		38 400 704
27	OPCA Banques	-				-			-
28	OPCA C2P	-				-			-
29	OPCA CGM	-				-			-
30	AGEFOMAT	-				-			-
31	OPCA EFP	-				-			-
32	OPCA Transport	-				-			-
33	OPCA2	-	2 033 000		2 033 000	-			-
34	OPCAD	7 349 786	11 937 110		9 935 114	9 351 782			9 351 782
35	OPCAIM	-				-			-
36	OPCASSUR	-				-			-
38	OPCIBA	-				-			-
39	PLASTIFAF	-				-			-
40	UNIFAF	-				-			-
41	UNIFORMATION	-	2 856 717	1 145 617		1 711 100	1 711 100		-
80	OPCA BATIMENT	13 647 500	32 178 800	1 509 280	22 461 058	21 855 962	8 262 824		13 593 138
82	OPCA TRAVAUX PUBLIC	-	13 454 000		8 541 696	4 912 304	3 983 794		928 510
	Total OPCA PROFESSIONELS	**213 428 795**	**229 900 466**	**26 997 447**	**199 456 454**	**216 875 360**	**20 821 384**	**2 047 859**	**198 101 835**
37	OPCALIA	-				-			-
42	AGEFOS PME	85 578 244	134 528 060		157 443 417	62 662 887	2 387 248		60 275 639
	TOTAL OPCA INTERPRO.	**85 578 244**	**134 528 060**	**-**	**157 443 417**	**62 662 887**	**2 387 248**	**-**	**60 275 639**
	TOTAL GENERAL	**299 007 039**	**364 428 526**	**26 997 447**	**356 899 871**	**279 538 247**	**23 208 632**	**2 047 859**	**258 377 474**

N°	NOMS DES OPACIF	Solde au 31-12-2010	En 2011 Nouveaux Fonds Réservés	Reprises	Payés	Solde au 31-12-2011	Ajustement des Fonds Réservés 2011 CA du 06-04-2012 Reprise F.R. 2011	Complément F.R 2011	Solde Ajusté de Fd.Rés. Au 31/12/2011
ETAT DES FONDS RESERVES PAR OPACIF- au Titre du CDI									
1	FONGECIF ALSACE	-	1 341 743	-	1 341 743	-			-
2	FONGECIF AQUITAINE	-	1 547 324	-	1 547 324	-			-
3	FONGECIF AUVERGNE	240 382	761 998	-	1 002 380	-			-
4	FONGECIF BOURGOGNE	1 421 720	899 586	-	752 727	1 568 579	70 731		1 497 848
5	FONGECIF BRETAGNE	453 921	2 148 456	-	2 602 377	-			-
6	FONGECIF CENTRE	3 523 514	1 675 414	-	2 306 495	2 892 433			2 892 433
7	FONGECIF CHAMP ARDENNE	1 652 456	765 179	-		2 417 635	1 652 456		765 179
8	FONGECIF CORSE	99 860	202 872	-	297 413	5 319			5 319
9	FONGECIF FRANCHE COMTE	1 571 395	808 709	-	1 608 475	771 629			771 629
10	FONGECIF ILE DE FRANCE	-	11 606 909	-	11 606 909	-			-
11	FONGECIF LANGUEDOC ROUSS	-	1 450 510	-	1 450 510	-			-
12	FONGECIF LIMOUSIN	11 169	389 334	-		400 503			400 503
13	FONGECIF LORRAINE	2 002 484	1 151 817	-	2 476 076	678 225			678 225
14	FONGECIF MIDI PYRENEES	-	2 271 320	-	2 271 320	-			-
15	FONGECIF NORD-PAS-DE-CALAIS	-	2 835 069	-	2 835 069	-			-
16	FONGECIF BASSE NORMANDIE	-	948 001	-	948 001	-			-
17	FONGECIF HAUTE NORMANDIE	4 177 694	1 652 945	-		5 830 639	3 668 317		2 162 322
18	FONGECIF PAYS DE LA LOIRE	2 696 393	2 527 373	-	4 468 367	755 399			755 399
19	FONGECIF PICARDIE	2 105 395	1 014 898	-		3 120 293	2 105 395		1 014 898
20	FONGECIF POITOU CHARENTE	1 695 187	1 360 079	-	525 443	2 529 823	1 169 744		1 360 079
21	FONGECIF P A C A	-	4 599 084	-	4 599 084	-			-
22	FONGECIF RHÔNE-ALPES	1 238 218	4 379 179	-	5 617 397	-			-
23	FONGECIF GUADELOUPE	-	202 397	-	202 397	-			-
24	FONGECIF GUYANE	282 711	22 816	-		305 527	282 711		22 816
25	FONGECIF MARTINIQUE	606 278	142 074	-		748 352	606 278		142 074
26	FONGECIF REUNION	800 732	278 829	-		1 079 561	800 732		278 829
27	FAF TT	-	1 605 102	-	1 605 102	-			-
28	AGECIF 63	78 431	73 540	-		151 971	78 431		73 540
29	AGECIF CAMA	1 736 281	354 495	-		2 090 776	1 736 281		354 495
30	AGECIF IEG	1 991 565	560 420	-	801 459	1 750 526	1 190 106		560 420
31	AGECIF RATP	345 116	148 495	-	493 611	-			-
32	AGECIF SNCF	-	473 658	-	473 658	-			-
33	AFDAS	-	1 539 631	-	1 539 631	-			-
34	AUVICOM	-	-	-	-	-			-
37	FAFSEA	672 573	1 639 519	-	-	2 312 092	672 573		1 639 519
38	FAF SECURITE SOCIALE	2 200 673	462 008	-	-	2 662 681	2 200 673		462 008
39	HABITAT FORMATION	1 800 594	535 761	-	-	2 336 355	1 800 594		535 761
40	MEDIAFOR	441 138	324 177	-	531 866	233 449			233 449
41	OPCA 2	1 523 739	598 146	-	2 121 885	-			-
42	UNIFAF	9 052 039	1 972 928	-	-	11 024 967	9 052 039		1 972 928
43	UNIFORMATION	-	2 728 204	-	2 728 204	-			-
	TOTAUX	**44 421 658**	**59 999 999**	-	**58 754 923**	**45 666 734**	**27 087 061**	-	**18 579 673**

N°	ETAT DES FONDS RESERVES PAR OPACIF- CDD NOMS DES OPACIF	Solde au 31-12-2010	Reprise F.R. 2011	Payé en 2011	Solde de Fd.Rés. Au 31/12/2011
1	FONGECIF ALSACE	-			-
2	FONGECIF AQUITAINE	-			-
3	FONGECIF AUVERGNE	-			-
4	FONGECIF BOURGOGNE	-			-
5	FONGECIF BRETAGNE	-			-
6	FONGECIF CENTRE	-			-
7	FONGECIF CHAMP ARDENNE	-			-
8	FONGECIF CORSE	-			-
9	FONGECIF FRANCHE COMTE	-			-
10	FONGECIF ILE DE FRANCE	-			-
11	FONGECIF LANGUEDOC ROUSS	-			-
12	FONGECIF LIMOUSIN	-			-
13	FONGECIF LORRAINE	-			-
14	FONGECIF MIDI PYRENEES	-			-
15	FONGECIF NORD-PAS-DE-CALAIS	-			-
16	FONGECIF BASSE NORMANDIE	-			-
17	FONGECIF HAUTE NORMANDIE	-			-
18	FONGECIF PAYS DE LA LOIRE	-			-
19	FONGECIF PICARDIE	-			-
20	FONGECIF POITOU CHARENTE	-			-
21	FONGECIF P A C A	-			-
22	FONGECIF RHÔNE-ALPES	-			-
23	FONGECIF GUADELOUPE	-			-
24	FONGECIF GUYANE	-			-
25	FONGECIF MARTINIQUE	-			-
26	FONGECIF REUNION	-			-
27	FAF TT	-			-
28	AGECIF 63	-			-
29	AGECIF CAMA	-			-
30	AGECIF IEG	-			-
31	AGECIF RATP	39 000		37 285	1 715
32	AGECIF SNCF	44 181		33 887	10 294
33	AFDAS	-			-
34	AUVICOM	-			-
35	-------------------	-			-
36	-------------------	-			-
37	FAFSEA	-			-
38	FAF SECURITE SOCIALE	-			-
39	HABITAT FORMATION	-			-
40	MEDIAFOR	-			-
41	OPCA 2	10 793		10 793	-
42	UNIFAF	-			-
43	UNIFORMATION	-			-
	TOTAUX	**93 974**	**-**	**81 965**	**12 009**

Reconduction de la Campagne d'Information - Chargés de Mission 2010 / 2011

N°	OPCA	C.A du 26 janvier 2011				EN 2011				
		Nombre de CDM accordé	Montant accordé par mois	Nombre de mois accordé	Montant Total Accordé	Reprises	Payés en 2011	Solde au 31/12/2011	Payé en 2012	Restant à Payer
1	AFDAS							-		
2	AGEFAFORIA	3	3 600	11	118 800	31 500		87 300	87 300	-
3	ANFA				-			-		-
4	AUVICOM	1	3 600	12	43 200	5 400	18 900	18 900	18 900	-
5	CCFP				-			-		-
6	OPCA PL	3	3 600	6	64 800	3 600		61 200	61 200	-
7	FAF du Personnel des Ch.des Mét				-			-		-
8	FAF PCM							-		-
9	FAF Propreté	3	3 600	12	129 600	73 800		55 800	55 800	-
10	FAF Sécurité Sociale				-			-		-
11	FAF SAB	8	3 600	8	230 400	61 200	169 200	-		-
12	FAFIEC	4	3 600	12	172 800	34 200		138 600	138 600	-
13	FAFIH	10	3 600	12	432 000	86 400	180 900	164 700	164 700	-
14	FAFSEA	6	3 600	9	194 400	23 400		171 000	171 000	-
15	FAFTT	3	3 600	12	129 600	36 000	61 200	32 400	32 400	-
16	FORCEMAT	3	3 600	12	129 600			129 600	129 600	-
17	FORCO	12	3 600	9	388 800	36 000		352 800	352 800	-
18	FORMAHP	2	3 600	10	72 000	21 600		50 400	50 400	-
19	FORMAPAP	4	3 600	12	165 600	37 800		127 800	127 800	-
20	FORTHAC							-		-
21	GDFPE				-			-		-
23	HABITAT FORMATION				-			-		-
24	INTERGROS				-			-		-
25	MEDIAFOR				-			-		-
26	OPCA MS	2	3 600	10	72 000		36 000	36 000	36 000	-
27	OPCA Banques				-			-		-
28	OPCA C2P	8	3 600	12	345 600	99 000	123 300	123 300	123 300	-
29	OPCA CGM	1	3 600	12	43 200			43 200	43 200	-
30	AGEFOMAT				-			-		-
31	OPCA EFP				-			-		-
32	OPCA Transports	10	3 600	11	396 000	57 600	169 200	169 200		169 200
33	OPCA 2	1	3 600	12	43 200	32 575	10 625	-		-
34	OPCAD				-			-		-
35	OPCAIM	54	3 600	12	2 332 800	1 671 048		661 752	661 752	-
36	OPCASSUR				-			-		-
38	OPCIBA	2	3 600	12	86 400	32 400		54 000	54 000	-
39	PLASTIFAF	2	3 600	12	86 400	86 400		-		-
40	UNIFAF				-			-		-
41	UNIFORMATION	11	3 600	12	475 200	264 600		210 600	210 600	-
80	OPCA BATIMENT	15	3 600	12	648 000	192 375	227 812	227 813	227 813	-
82	OPCA TRAVAUX PUBLICS	9	3 600	12	388 800	115 425	136 687	136 688	136 688	-
	Total OPCA PROFESSIONNELS	**177**			**7 189 200**	**3 002 323**	**1 133 824**	**3 053 053**	**2 883 853**	**169 200**
42	AGEFOS PME	70	3 600	12	3 024 000	324 900	1 512 000	1 187 100	1 187 100	-
37	OPCALIA	75	3 600	12	3 240 000	455 400		2 784 600	2 784 600	-
	TOTAL GENERAL	**322**			**13 453 200**	**3 782 623**	**2 645 824**	**7 024 753**	**6 855 553**	**169 200**

Charges à payer à hauteur des montants payés en 2012 soit 6 855 553. la somme de 169 200 fait l'objet d'une provision au 31/12/11 :

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute des immobilisations début exercice	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Valeur brute des immobilisations fin exercice
Immobilisations incorporelles				
- Logiciels	212 207,07	43 373,77	35 940,04	**219 640,80**
Total 1	**212 207,07**	**43 373,77**	**35 940,04**	**219 640,80**
Immobilisations corporelles				
- Agencements, Installations	482 277,20	8 962,82	-	**491 240,02**
- Autres Immo Corporelles	165 187,14	89 180,14	8 865,53	**245 501,75**
- Mobiliers	293 088,25	15 486,78	-	**308 575,03**
Total 2	**940 552,59**	**113 629,74**	**8 865,53**	**1 045 316,80**
Avances & acomptes / Immobilisations				
	-	-	-	-
Immobilisations financières				
- Dépôts & cautionnements	183 025,00	9 233,11	3 252,46	**189 005,65**
Total 3	**183 025,00**	**9 233,11**	**3 252,46**	**189 005,65**
TOTAL GENERAL	**1 335 784,66**	**166 236,62**	**48 058,03**	**1 453 963,25**

ETAT DES AMORTISSEMENTS

VARIATION DES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE

	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles				
- Logiciels	160 340,56	55 760,13	36 151,71	**179 948,98**
Total 1	**160 340,56**	**55 760,13**	**36 151,71**	**179 948,98**
Immobilisations corporelles				
- Agencement, Installation	44 285,70	51 029,42	-	**95 315,12**
- Autres Immo Corporelles	62 879,28	68 763,12	8 865,53	**122 776,87**
- Mobilier	45 849,46	56 803,78	-	**102 653,24**
Total 2	**153 014,44**	**176 596,32**	**8 865,53**	**320 745,23**
TOTAL GENERAL	**313 355,00**	**232 356,45**	**45 017,24**	**500 694,21**

NATURE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

	LINEAIRE	DEGRESSIF
Immobilisations incorporelles		
- Logiciels	55 760,13	-
	55 760,13	-
Immobilisations corporelles		
- Agencement, Installation	51 029,42	-
- Autres Immo Corporelles	68 763,12	-
- Mobilier	56 803,78	-
	176 596,32	-
TOTAL GENERAL	**232 356,45**	-

TAUX D'AMORTISSEMENT RETENUS

¤ *Logiciels* 50,00%
¤ *Installations , agencements des constructions* .... 10% à 20%
¤ *Matériel de bureau* et informatique..................................... 33,33%
¤ *Mobilier* 20%

ETAT DES PROVISIONS

ELEMENTS	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur fin exercice
Pour dépréciation				
CFA	2 049 609,48	-	375 390,94	1 674 218,54
Pour risques et charges				
IFC	325 220,51	90 284,16	-	415 504,67
Provision / Chargès de mission	-	169 200,00	-	169 200,00
Accord ETAT/ FUP 2009	103 093 504,52	2 089 645,00	95 070 774,46	10 112 375,06
Accord ETAT/ FPSPP 2010	-	207 141 145,83	-	207 141 145,83
Accord ETAT/ FPSPP 2011	-	331 924 049,11	-	331 924 049,11
TOTAL GENERAL	**105 468 334,51**	**541 414 324,10**	**95 446 165,40**	**551 436 493,21**

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
- Fonds Réservés Remboursables			
FONGECIF	150 063 098,00	150 063 098,00	
OPCA	48 112 286,00	48 112 286,00	-
			-
- Créances C.F.A.	1 674 218,54	375 390,94	1 298 827,60
- Fiscales et sociales			-
- Autres créances/ Produits à recevoir	256 401 618,23	154 414 120,32	101 987 497,91
- Charges constatées d'avance	35 679,57	35 679,57	-
- Acomptes au Titre de l'accord FUP / ETAT			
Total	**456 286 900,34**	**353 000 574,83**	**103 286 325,51**

ETAT DES DETTES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an cinq an au plus
- Fournisseurs	515 396,23	515 396,23	-
- Fiscales et sociales	528 882,58	528 882,58	-
- Autres dettes	367 875 125,81	367 875 125,81	-
Total	**368 919 404,62**	**368 919 404,62**	**-**

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

PRODUITS A RECEVOIR

NATURE	2011	RAPPEL 2010
- Contribution des OPCA au FPSPP	8 035 173,00	1 085 618,00
- Remboursement trop versé	-	-
- Remboursement Fongecif IDF	-	11 665,55
- Plus Values au titre du 4ème T 2011	644,17	807,73
- Cotisations FONGECIF	5 872,00	221,00
- Remboursements Trop payé (F.R.)		1 363 210,00
- Avances remboursables	-	-
- FSE / Assistance technique 2011	1 071 900,00	156 252,90
- FSE / Accord 2009, 2010 & 2011	247 288 029,06	27 386 928,09
Total	**256 401 618,23**	**30 004 703,27**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

NATURE	2011	RAPPEL 2010
- Factures Séminaires, Abonnements	6 404,57	2 962,00
- Tickets Restaurants N+1	29 275,00	25 340,00
- Pôle Emploi / AFDEF janvier 2011	-	7 244 673,90
Total	**35 679,57**	**7 272 975,90**

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

CHARGES A PAYER

NATURE	2011	RAPPEL 2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- Chargés de mission	6 855 553,00	7 249 209,00
- Fournisseurs gestion-factures non parvenues	187 947,37	168 621,29
- DIF portable	-	202 075,00
- Charges à payer / Projets	61 019 572,81	-
- Prélèvement de l'Etat- art 207	300 000 000,00	300 000 000,00
Total	**368 063 073,18**	**307 619 905,29**
Dettes fiscales		
- Charges fiscales sur congés payés	15 877,00	8 276,00
Total	**15 877,00**	**8 276,00**
Dettes sociales		
- Dettes provisionnées sur congés payés	158 770,00	82 758,00
- Charges sociales sur congés payés	79 385,00	41 379,00
Total	**238 155,00**	**124 137,00**
Total général	**368 317 105,18**	**307 752 318,29**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE	2011	RAPPEL 2010
- Produits de gestion constatés d'avance	-	-
Total	**-**	**-**



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP)
11, rue Scribe
75009 Paris

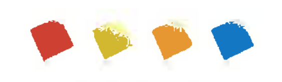
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue de Mogador
F-75009 PARIS
Téléphone +33 (0)1 42 601 606
Fax +33 (0)1 42 613 792

www.groupe-nsk.com

INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA REGION
PARISIENNE ET PRES
LA COUR D'APPEL DE PARIS

SARL au capital de 201 040 €
RCS Paris B 391 857 760
Siret 391 857 760 00030
APE 6920Z





FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS
Siège social : 11, rue Scribe - 75009 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autre conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 4 octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes

NSK FIDUCIAIRE

Philippe Nielsen

Manuel Navarro



NOTE D'INFORMATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS AUPRES D'UN ETABLISSEMENT DE CREDIT OU DE FORMATION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP)
11, rue Scribe
75009 Paris

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

11, rue de Mogador
F-75009 PARIS
Téléphone +33 (0)1 42 601 606
Fax +33 (0)1 42 613 792

www.groupe-nsk.com

INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA REGION
PARISIENNE ET PRES
LA COUR D'APPEL DE PARIS

SARL au capital de 201 040 €
RCS Paris B 391 857 760
Siret 391 857 760 00030
APE 6920Z





FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS
Siège social : 11, rue Scribe - 75009 Paris

Note d'information du Commissaire aux Comptes sur les fonctions exercées par les administrateurs auprès d'un établissement de crédit ou de formation
Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous portons à votre connaissance la liste des administrateurs qui exercent également au 31 décembre 2011, une fonction d'administrateur au sein d'un établissement de crédit ou d'un organisme de formation.

Les personnes et les établissements concernés sont :

ADMINISTRATEURS	ORGANISMES DE FORMATIONOU ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Bernard FALCK	AFPA CESI
Jean-Pierre THERRY	IFPA
Georges TISSIE	BRED - BANQUE POPULAIRE

Ces informations sont collectées à partir d'un questionnaire adressé aux administrateurs.

Fait à Paris, le 4 octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes

NSK FIDUCIAIRE

Philippe Nielsen

Manuel Navarro